

ASBL SERVICE DROIT DES JEUNES  
PROVINCE DE LUXEMBOURG

# Rapport d'activité 2023



PASSAGE EN CATÉGORIE 2

2ème année d'agrément



[www.sdj.be](http://www.sdj.be)



Association sans but lucratif agréée par le ministère de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles en tant que service d'actions en milieu ouvert<sup>1</sup> (service spécialisé dans l'aide juridique à titre principal) de catégorie 2 sise Grand-Rue, 28 à 6700 Arlon

N° entreprise : 0777.883.778

*Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce rapport n'est pas rédigé en écriture inclusive mais s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.*

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert ; Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

## Table des matières

Introduction.....	5
Fonctionnement actuel.....	5
Les actions de prévention éducative.....	8
a. Les demandes d'information – consultations .....	8
Nombre de consultations.....	8
Comment nous consulte-t-on ?.....	9
Quand nous consulte-t-on ?.....	10
Qui nous consulte ?.....	12
Pourquoi on nous consulte ?.....	15
Qui nous consulte pourquoi ?.....	20
Comment la demande a-t-elle été traitée ?.....	25
b. Les dossiers ouverts .....	27
Nombre de dossiers .....	27
Qui sont les jeunes accompagnés ?.....	28
Couverture géographique.....	29
Quelle est l'origine des dossiers ?.....	30
Quel est l'objet des dossiers ?.....	32
Quelle est la durée des dossiers ?.....	41
Comment les dossiers sont-ils traités ?.....	42
Quelle est l'issue des dossiers ?.....	45
Les actions de prévention sociale.....	46
« L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire .....	46
Projets en lien avec la santé mentale .....	47
Mes droits sont covid de sens .....	47
La santé mentale, il faut qu'on en parle !.....	48
Partenariat avec le Réseau santé Matilda pour la journée Libr'Ado (Libramont) .....	54
Comité de pilotage « <i>âge de transition</i> » - Dispositif Pass-âge.....	54
Les jeunes en errance.....	55

Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire.....	58
Groupe sur la mise en autonomie des jeunes .....	58
Projet « Vivre mère, vivre père et manquer » .....	59
Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité .....	59
Groupe de travail sur l'avocat du mineur .....	60
Projet Interreg / CAPACITI .....	61
Projet Tiers-Actif .....	62
Groupe de travail « inquiétude ».....	62
Projet autonomie des jeunes et logement initié par les Conseils de Prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne.....	63
Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires .....	65
Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions.....	65
Autres activités de l'équipe en 2023.....	66
Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse .....	66
Participation à des concertations, conseils, .....	66
Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs .....	67
Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations.....	67
Formations suivies .....	68
Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies.....	69
Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves .....	69
Réunions extraordinaires du service .....	69
Annexes .....	70

## Introduction

L'année 2023 fût marquée par un saut d'agrément octroyant à l'ASBL des moyens supplémentaires notamment l'engagement d'une personne à temps plein.

Après quelques années d'incertitude, qui se sont marquées par une baisse des demandes en 2021 et 2022, les chiffres présentés dans ce rapport montrent une augmentation générale, un retour à la moyenne. Les grandes tendances habituelles se confirment même si de petites subtilités peuvent émerger.

Ces données bien que complètes doivent rester des données statistiques à analyser en tant que telle et ne traduisent nullement la réalité vécues par les intervenants au quotidien. De fait, un dossier ne peut, par exemple, pas être comparé à un autre tant l'implication peut fortement varier en fonction des difficultés vécues par le jeune et sa famille et/ou engendrer de nombreux déplacements.

## Fonctionnement actuel

En 2023, le SDJ Lux a mené des actions de préventions éducatives et sociales sur un territoire d'action vaste de 4 440km<sup>2</sup>, 1 arrondissement judiciaire, 3 divisions soit :

- 101 dossiers traités ;
- 358 consultations ;
- 3 projets de prévention sociale portés par le service ;
- 3 projets de prévention sociale menés en partenariat ;
- 1 projet européen ;
- 1 participation à de nombreux groupes de travail, concertations, commissions ;
- Près de 926 jeunes animés dans les écoles et autres institutions ;
- 25 141.1 Km parcourus sur 44 communes<sup>2</sup>.

Effectués par une équipe composée de :

- **Emeline Wilkin**, intervenante sociale.
- **Laura Edon**, intervenante sociale.
- **Emeline Saume**, intervenante sociale (0.5 ETP Maribel et 0.5 ETP chargée de projet « *la santé mentale, il faut qu'on en parle* », soutenu financièrement par le Réseau Matilda – SPF Santé).

---

<sup>2</sup> Nombre de kilomètres effectués pour les actions de préventions éducatives et sociales, y compris les formations, colloques...

- **Alicia Bricq**, intervenante juriste (à partir du 11 décembre 2023).
- **Laure-Anne Kemp**, chargée de projet « *jeunes en errance* » (à partir du 26 juin 2023).
- **Jennifer Maitrejean**, détachée pour mission – coordination du dispositif Pass-Âge (soutenu financièrement par le réseau Matilda – SPF Santé, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023).
- Adeline Condrotte, secrétaire.
- **Sophie Kircher** (en remplacement d'Adeline Condrotte pendant son écartement prophylactique, jusqu'au 27 janvier 2023).
- **Geneviève Legros, secrétaire** (en remplacement d'Adeline Condrotte, à partir du 17 octobre 2023).
- **Odile Buchet**, directrice.

### *Organisation des permanences*

Le siège de l'activité en province de Luxembourg est situé à la Grand Rue n° 28 à Arlon, chef-lieu de la Province.

Le bien occupé permet à chaque travailleuse de recevoir les usagers en entretien dans un local d'entretien qui sert également, au besoin à organiser des rencontres en rapport avec notre projet pédagogique.

Le bien, situé en plein centre-ville, est traversé tous les midis par un nombre conséquent d'étudiants fréquentant les écoles secondaires du centre d'Arlon ; il est particulièrement accessible. La situation actuelle nous rapproche de la gare d'Arlon et des principaux arrêts de bus ce qui facilite ainsi le déplacement des personnes jusqu'à nous. Malgré tout, nous le verrons à travers l'étude des statistiques ci-dessous, la réalité de la Province de Luxembourg est telle que le nombre de personnes physiques en permanence est faible et les déplacements des intervenants sont nombreux.

Les permanences du service ont été pensées conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté Française relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'Actions en Milieu Ouvert du 5 décembre 2018 et plus précisément à l'obligation donnée aux services de travailler « *avec les jeunes et leur famille dans une logique d'équité, ce qui suppose qu'il se donne les moyens d'atteindre les jeunes qui ont moins facilement accès au service* » ainsi qu'à l'article 13 relatif aux conditions particulières d'agrément. La pertinence de celles-ci est vérifiée lors du conseil éducatif annuel.

Ainsi, le service est **accessible** le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 12h à 18h et le vendredi de 10h à 14h. Durant les périodes de vacances scolaires, les permanences ont lieu les lundis, mercredis et vendredis de 10h à 14h. Le service ouvre également chaque premier samedi du mois de 9h à 12h. Ces horaires ont été réfléchis au regard de nos statistiques et des pics de

consultations que nous avons. Afin de permettre aux travailleuses de couvrir l'ensemble du territoire en allant directement à la rencontre des jeunes dans leurs milieux de vie et ainsi d'être accessibles aux jeunes les plus vulnérables, nous avons convenu de restreindre les horaires de permanences.

Actuellement, nous n'organisons pas de permanence décentralisée. Des locaux d'entretien nous sont mis à disposition en d'autres lieux de la province dans le cadre d'accords avec d'autres services sociaux. Le service pourrait, en fonction de son développement, entamer une réflexion à ce sujet.

Les permanences sont assurées en alternance par les intervenants.

## Activités liées au projet pédagogique

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des **actions de prévention éducative et sociale**, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire<sup>3</sup>.

### Les actions de prévention éducative

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services droit des jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiers, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de cause. Nous pouvons également proposer aux jeunes, un accompagnement dans leurs démarches.

#### a. Les demandes d'information – consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

#### Nombre de consultations

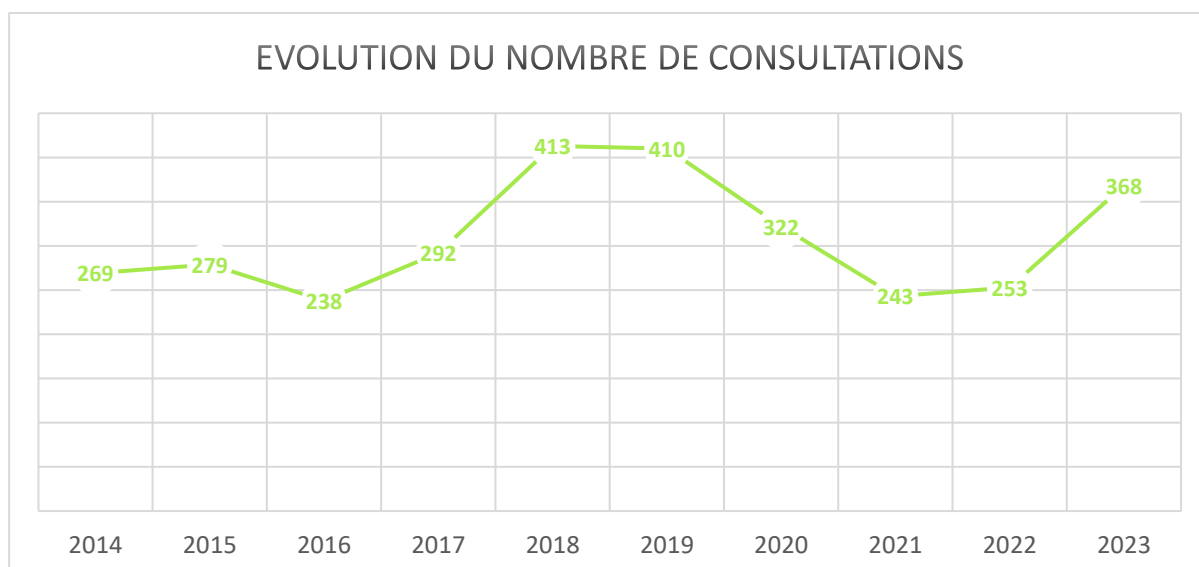
Sur l'ensemble de l'année 2023, le Service droit des jeunes a été consulté à **368 reprises** (+115 par rapport à 2022)<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Art.2, 30° du Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

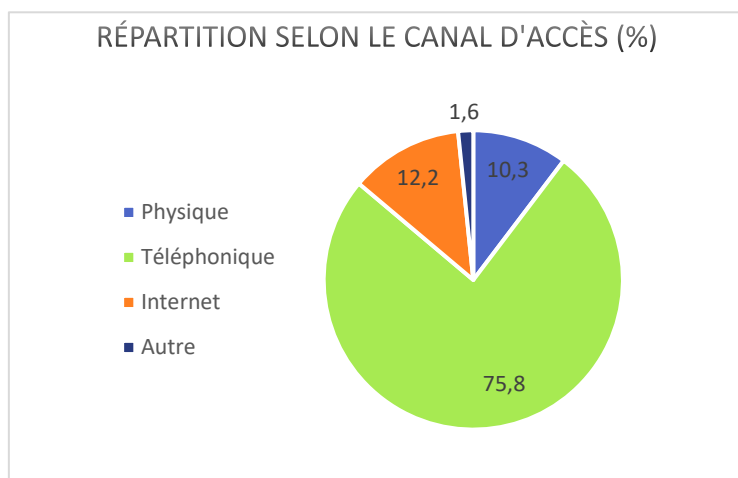
<sup>4</sup> 253 en 2022 ; 243 en 2021 ; 322 en 2020 ; 410 en 2019 ; 413 en 2018 ; 292 en 2017 ; 279 en 2016 ; 269 en 2015 ; 223 en 2014.





Comme nous le présagions dans le précédent rapport d'activité, l'agrandissement de l'équipe à la suite de l'agrément et au saut de catégorie a permis de retrouver un nombre de consultations que nous n'avions pas eu depuis 2018 et 2019 (années exceptionnellement hautes) et dépassant ainsi la moyenne.

### Comment nous consulte-t-on ?



Sans surprise et conformément aux années précédentes, le **canal téléphonique** est le plus utilisé pour entrer en contact avec le Service (75.8% - en légère diminution). Nous pouvons aisément supposer que, dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier

rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espèrent, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.

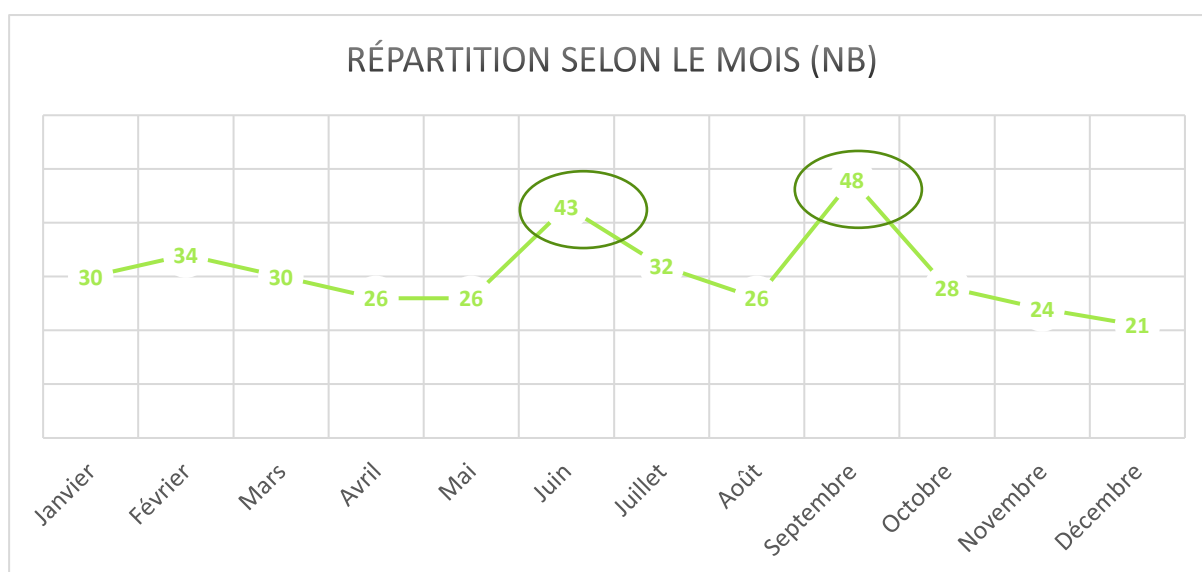
Le nombre de personnes se déplaçant en **permanence physique** poursuit sa légère augmentation (+1.6%). Mais, le pourcentage reste faible en comparaison au canal d'accès téléphonique. En réalité, bien que nos bureaux, situés en centre-ville, facilitent l'accès des usagers à notre Service, la problématique de la mobilité en milieu rural décrite ci-dessus, reste des plus actuelles.

Bien que nous soyons présents dans nombres de plateformes, groupes de travail et autres, il semble que ce canal d'accès ait été peu sollicité en 2023 (**autre** - 1.6% en 2023, 2.4% en 2022).

Une page Facebook et un compte Instagram permettent de communiquer en permanence nos horaires de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais l'utilisation de « Messenger » s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier le manque de crédit de téléphone, le recours aux messageries des réseaux sociaux s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis.es en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « social » très régulièrement par le biais de « Messenger ». Notre site [internet](#) nous permet également de formuler une demande via un formulaire à compléter et diffuse notre adresse [mail](#) générale. Ce canal d'accès reste peu usité mais augmente légèrement en 2023 (+3.1%).

Ces données sont à prendre en compte lors de l'évaluation de la mise en place de permanences physiques notamment les week-ends et en soirée<sup>5</sup>.

### Quand nous consulte-t-on ?

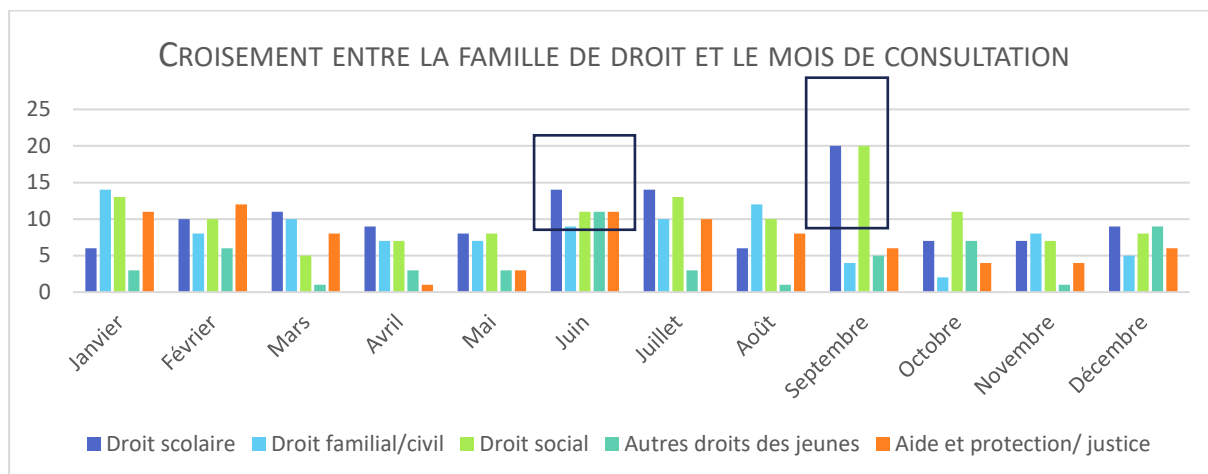


En 2023, la répartition mensuelle des demandes d'information formulée est stable. Il est à noter toutefois deux pics aux mois de juin et de septembre. Ceux-ci s'expliquent par le nombre de dossiers en [droit scolaire](#) (recours contre les décisions de conseil de classe et/ou jury de

---

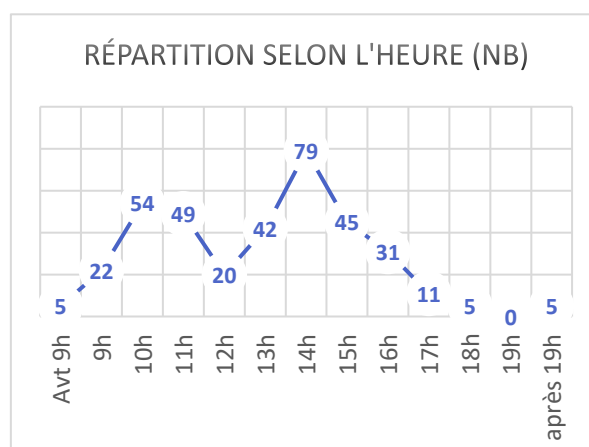
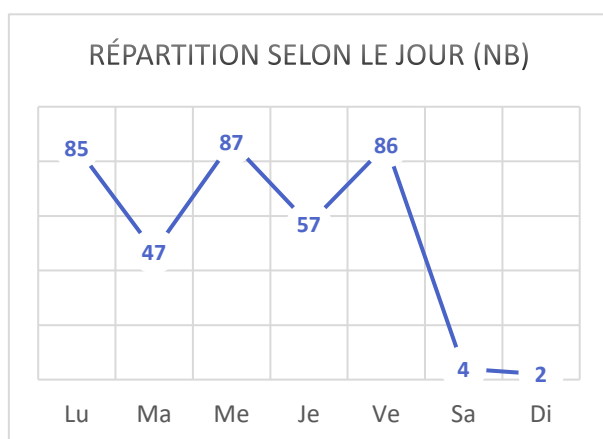
<sup>5</sup> Toute comme l'année précédente hormis 2 consultations réalisées durant une permanence un samedi, toutes les demandes formulées le week-end ou après 18 h en semaine l'ont été par mail. Une seule demande a été enregistrée un dimanche après 18h par canal d'accès téléphonique. Il s'agissait d'un message vocal laissé sur notre répondeur. La personne a donc été recontactée dès le lendemain.

qualification mais aussi, enseignement supérieur, allocations et bourses d'étude) que nous gérons traditionnellement à ces périodes. Mais pas que... nous avons été consultés pour des questions en lien avec le **droit social** (autonomie, domiciliation, CPAS, bail/logement) et **aide et protection/justice** (police). Au mois de décembre, nous avons été le moins consultés. Cela s'explique certainement par les congés scolaires de fin d'année.



Cette année encore, nous constatons que les jours de permanences sont les plus sollicités. Les journées sont dégressivement investies dans l'ordre suivant : les mercredis, les vendredis et les lundis (bien que l'écart entre chaque est très faible, 1 demande). Arrivent ensuite les jeudis, les mardis puis les week-ends.

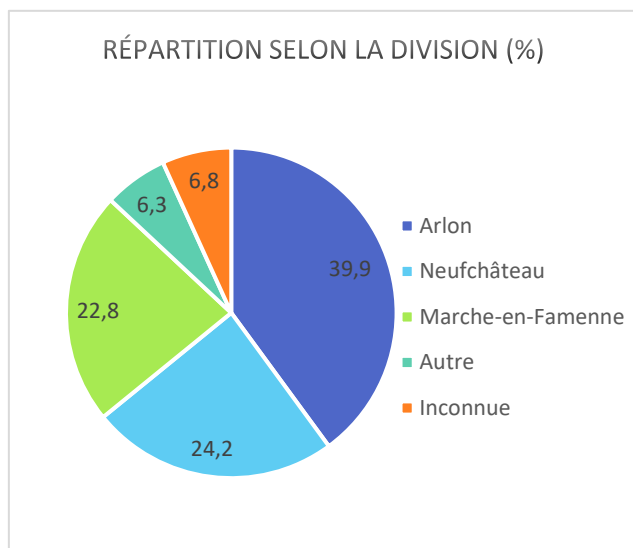
Les consultations sont plus fréquentes les après-midis (61.4%), ce qui est stable au regard des années précédentes même si l'écart se creuse (+9.6%). Les pics de consultations se situent toujours entre 10h et 12h et entre 14h et 16h.



La réorganisation des permanences telle que pensée en 2019 est, au regard des statistiques, toujours pertinente.

A noter toutefois que 28.3% des demandes sont formulées les mardis et les jeudis, jours où nous n'avons pas de permanence. Les demandes formulées hors des horaires de bureau prennent majoritairement la forme d'un mail.

## Qui nous consulte ?

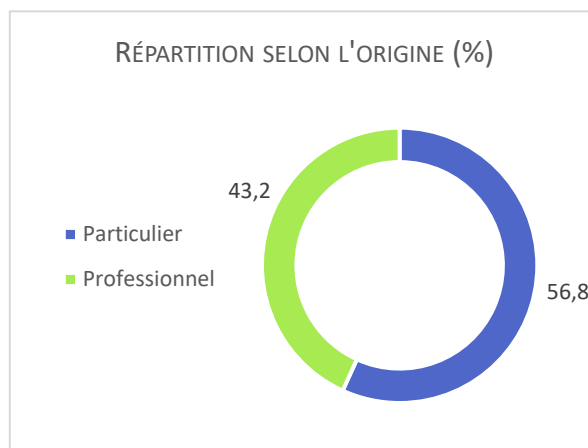


Cette année encore, nous sommes le plus fréquemment consultés pour la division d'**Arlon**. Contrairement aux années précédentes, les demandes émanent ensuite de la division de **Neufchâteau** (+5.2%) puis la division de **Marche-en-Famenne**.

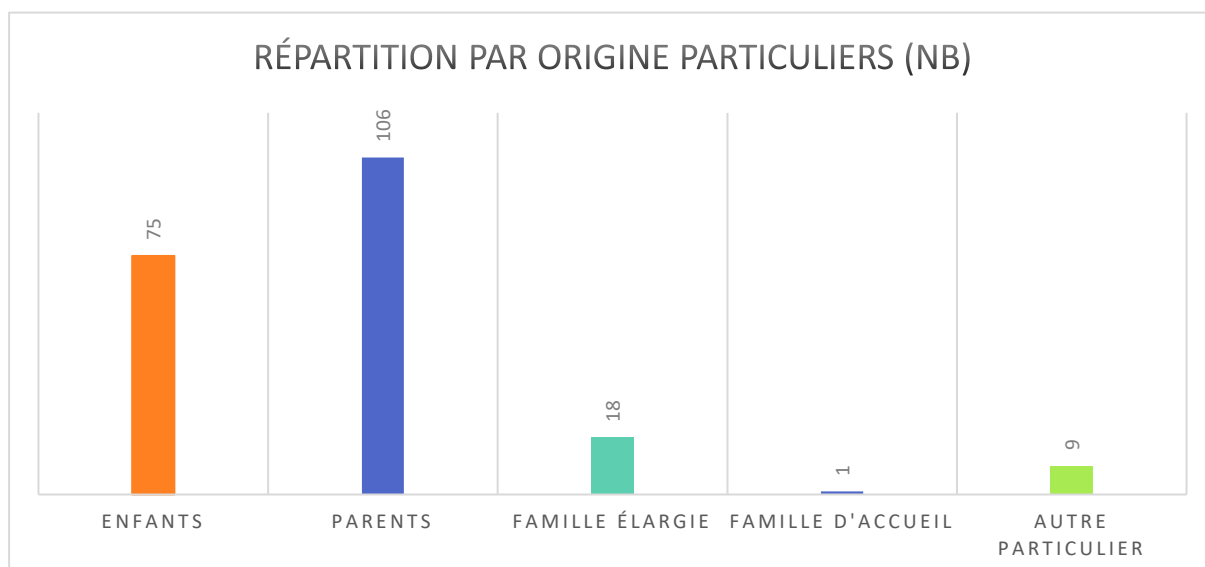
Malgré tout, les consultations sont dans l'ensemble bien réparties. En effet, certaines consultations sont formulées auprès des SDJ Namur et Liège en raison de la proximité géographique.

Toute personne peut nous consulter qu'elle soit **particulière** ou **professionnelle**.

A l'instar des années précédentes, les **particuliers** restent les premières personnes à prendre contact avec le Service afin d'obtenir une information (56.8%).

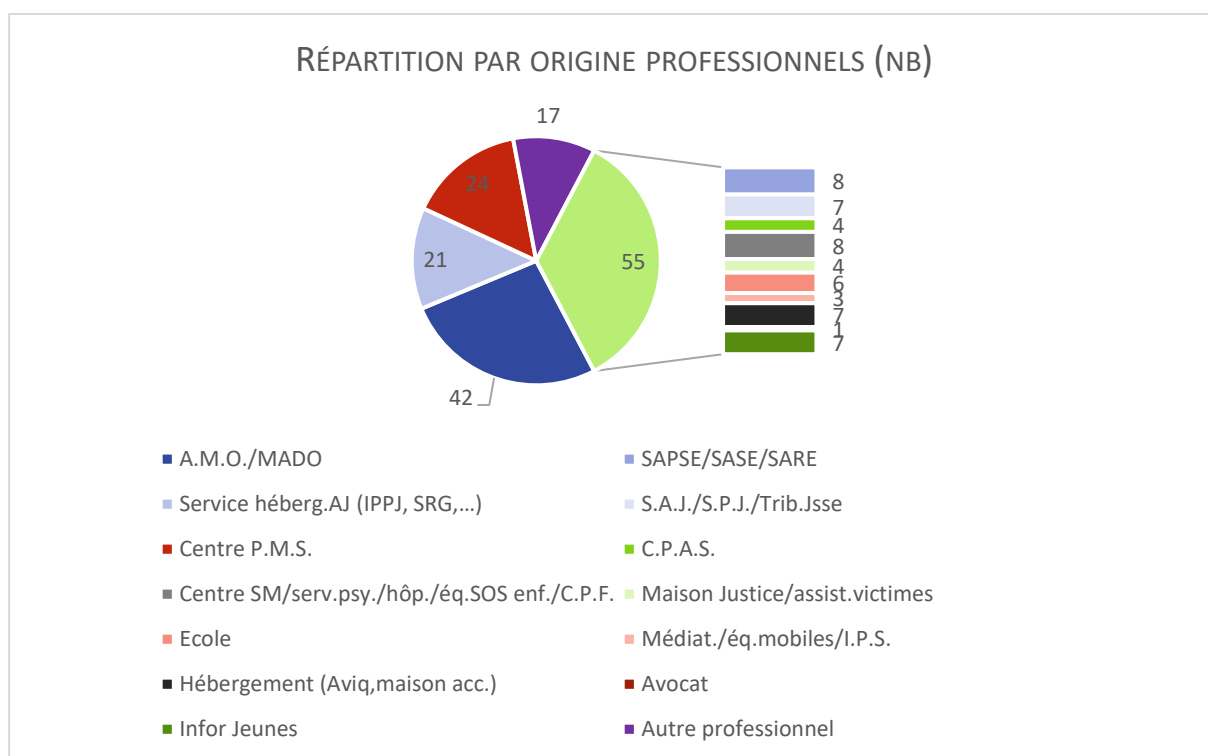


### Consultations par des particuliers



De manière stable par rapport aux années précédentes, les **parents** nous consultent davantage que les **enfants**. Si nous veillons à ce que l'enfant ou le jeune soit toujours l'interlocuteur privilégié et à ce qu'il/elle reste en tout état de cause au centre de l'intervention, nombre d'enfants ne possèdent pas encore le discernement pour nous consulter directement, d'autres sont parfois coutumiers de parcours de rupture ou démissionnaires par rapport à eux/elles-mêmes. Si nous devons aider les particuliers à identifier qui est le « demandeur d'aide », il nous appartient également de réfléchir à la place laissée à la proactivité relationnelle et aux liens entre absence de formulation de demande d'aide et refus d'aide ; entre formulation expresse de demande d'aide et exigence institutionnelle.

### Consultations par les professionnels



Les travailleurs du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse représentent la moitié des demandes formulées par des professionnels (49.1%, nombre en diminution par rapport aux années précédentes (- 16.4%)). Parmi ceux-ci, les **services non-mandatés de l'aide à la jeunesse (AMO/MADO)** sont les premiers services à nous consulter avec des demandes atteignant 26.4% (-9%). Cela met en évidence le relais existant entre nos services et atteste de notre complémentarité. Les consultations venant des **autorités mandates** sont en net diminution (-10.6%). Tandis que celles émanant des **services mandatés** augmentent légèrement (+3.1%).

Cette diminution générale des consultations émanant du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse signifie une augmentation des consultations provenant de professionnels issus d'autres secteurs. Soulignons notamment :

Une augmentation de 7.1% des consultations par des agents de **Centres P.M.S.** ;

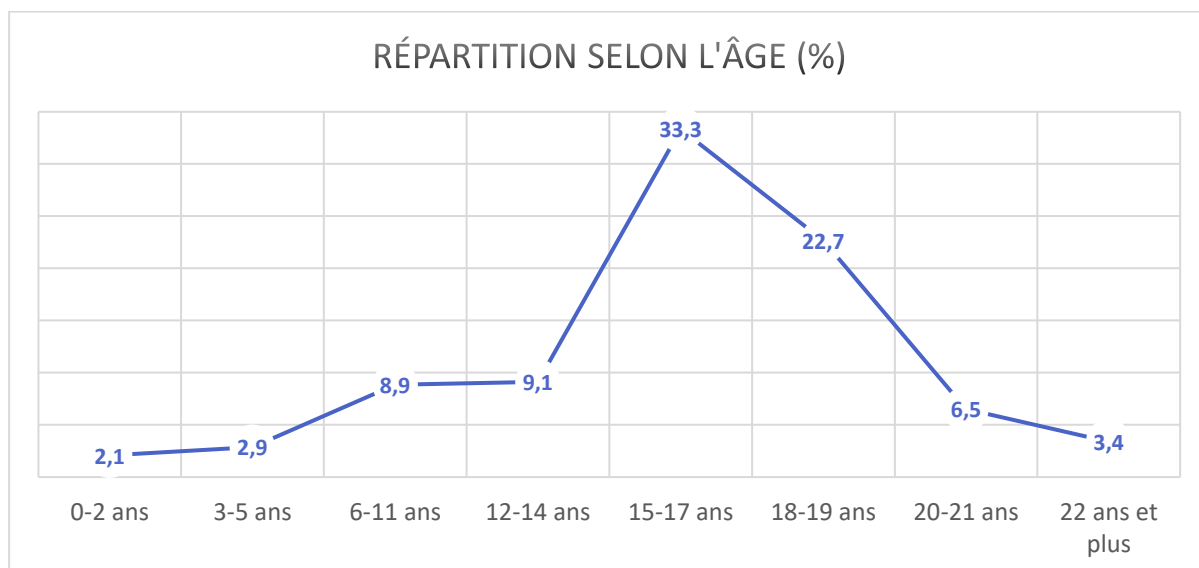
Un retour des consultations émanant des maisons de justice et/ou d'un service d'assistance aux victimes (2.5%) ;

Une augmentation de 4.1% des consultations par des services du secteur de la santé mentale, un hôpital, les équipes SOS enfants ou un centre de planning familial ;

Une augmentation de 3.5% pour la catégorie « **hébergement (Aviq, maison acc.)** ».

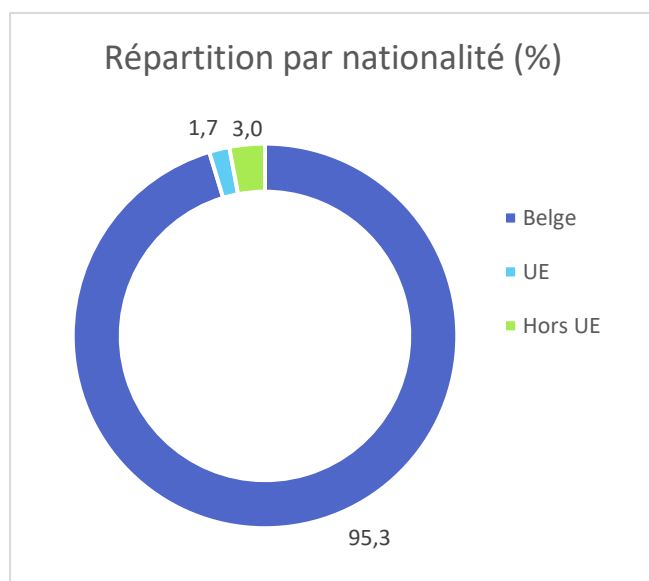
L'augmentation dans les deux dernières catégories démontrent l'influence des actions de prévention sociale menées par le service sur le nombre d'actions de prévention éducative. Notre présence et/ou nos actions dans certains domaines engendrent une plus grande visibilité du service (on nous voit, on pense à nous et on nous consulte). Ainsi, notre action dans le champs de la santé mentale (projet « *la santé mentale, il faut qu'on en parle* », présence au comité de réseau Matilda, dispositif Pass-âge) et notre projet sur les jeunes en errance expliquent ces dernières augmentations.

La catégorie « **autres professionnels** » (10.7%) regroupent des demandes venant de L'entre-temps, le SAS Emergence, une maison médicale, une maison de jeunes, un service d'aide à l'intégration, le carrefour des métiers, une psychomotricienne, les PEP de VESOS et de l'Aube, 1002 pattes, une mutualité.



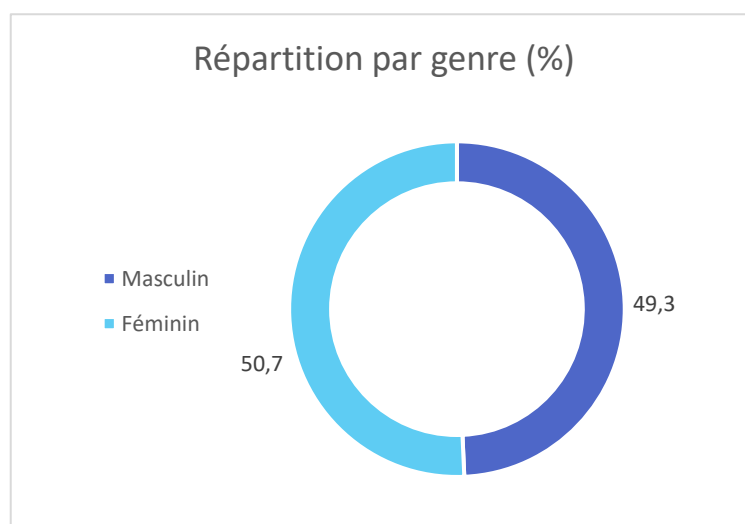
Tout comme les années précédentes, nous sommes majoritairement consultés pour des mineurs d'âge. De manière tout à fait stable, la tranche d'âge pour laquelle nous sommes le plus consulté demeure les 15-17 ans. Les 18-19 ans viennent ensuite (+6.8%). Puis les 12-14 ans (en diminution, -5.7%)

Le nombre de consultations relatives aux jeunes de plus de 20 ans est inchangé. Enfin, les consultations pour les enfants de moins de 11 ans se stabilisent (13.9%).



Comme chaque année, nous sommes principalement consultés pour des jeunes de nationalité **belge** (95.3%, + 7.3%). Les consultations pour des **jeunes européens** ou ayant une nationalité « **hors UE** » sont en diminution (-3.7%). A noter que cette année, aucune consultation ne concernait un jeune ayant le statut d'apatride.

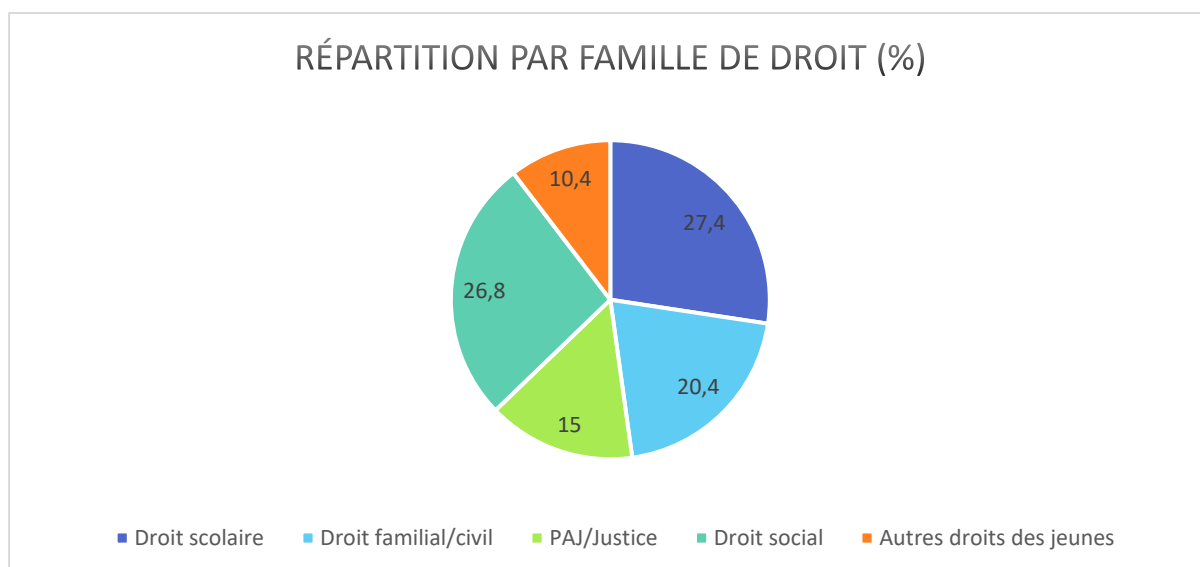
Comme les années précédentes, nous avons été consultés davantage à propos de **filles** (50.7%) que de **garçons** (49.3%) ; l'écart poursuit sa baisse (-10.4%).



### Pourquoi on nous consulte ?<sup>6</sup>

Les demandes sont réparties en fonction de quatre grandes familles de droit (droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social) et d'une cinquième qui regroupe les autres droits des jeunes.

<sup>6</sup> Une consultation peut concerner plusieurs thématiques. De sorte que, pour 368 consultations en 2023, 442 objets ont été encodés.

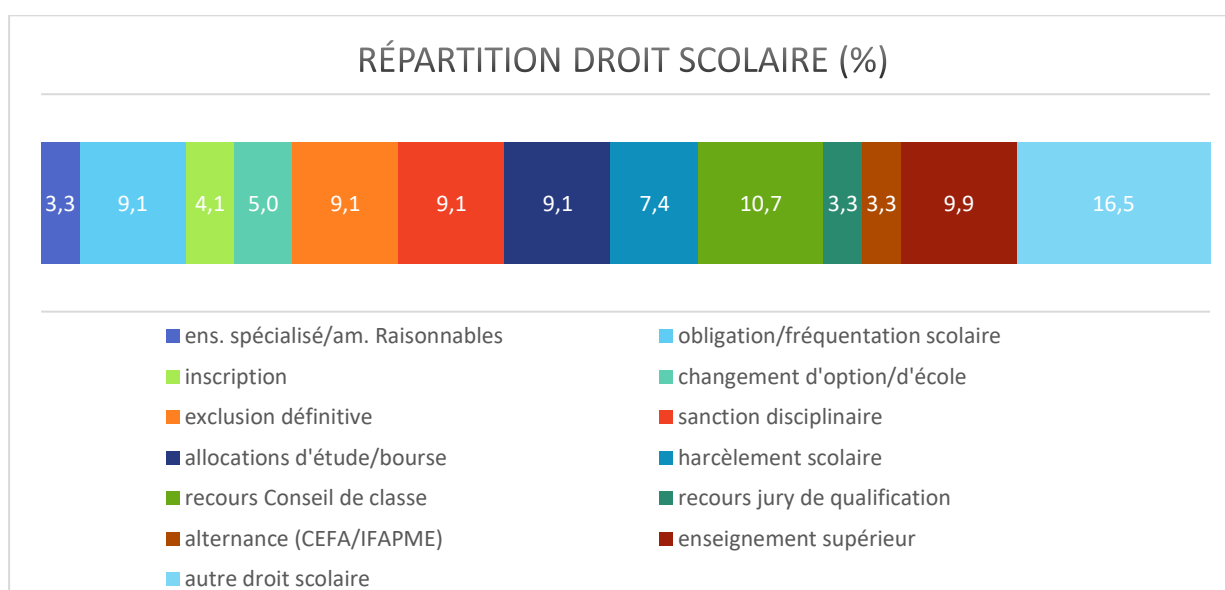


Cette année, le **droit scolaire** est la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés bien que le pourcentage soit stable par rapport à 2022. Cela n'était plus arrivé depuis 2019. Le **droit social** arrive ensuite avec 26.8% des consultations (-1.7%). Le nombre de consultations en **droit familial/civil** chute également (-1.7%). Ces diminutions se font au profit des consultations en **aide et protection de la jeunesse** (+1.5%) et des **autres droits des jeunes** (+2.7%).

Pour chaque demande, il est encodé la famille de droit (une des cinq précitées) et l'objet plus spécifique de la demande ce qui nous permet d'affiner nos statistiques et notre prise de recul par rapport aux demandes d'information reçues.

#### *Droit scolaire*

Avec ses 27.4% (121 demandes), le droit scolaire est, de nouveau, la famille de droit pour laquelle nous avons été le plus consultés en 2023. Il maintient son niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 10 ans.





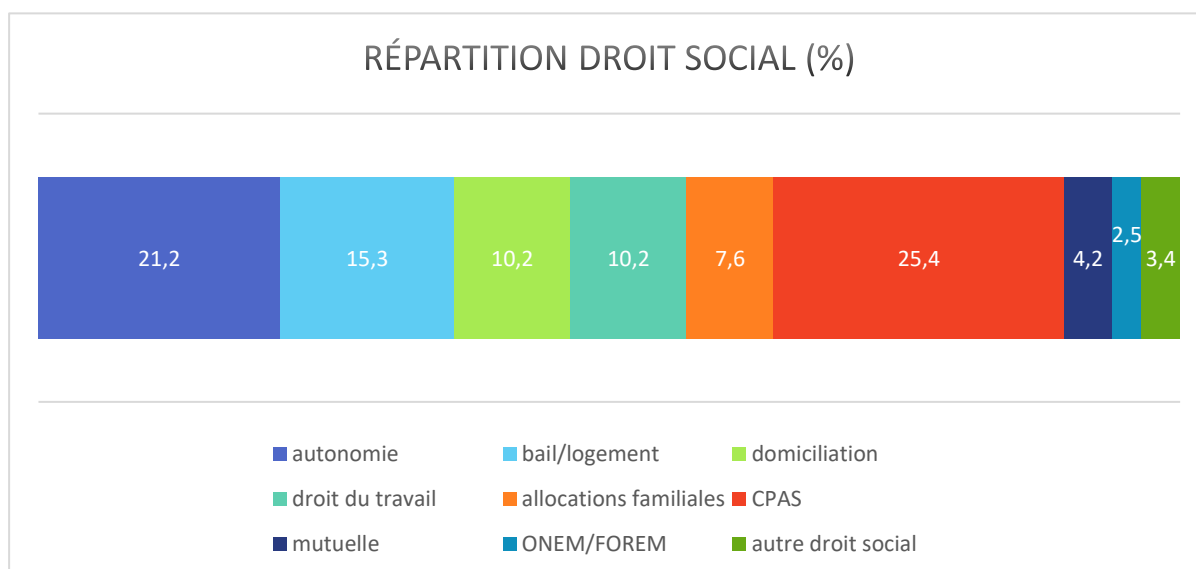
De manière constante depuis plusieurs années, nous constatons que les demandes en la matière sont éclatées de sorte qu'aucune thématique ne semble se distinguer. Toutefois, les demandes relatives aux **sanctions disciplinaires** (y compris les **exclusions définitives**) restent les demandes les plus fréquentes (18.2%). Les demandes relatives aux **recours contre une décision du conseil de classe/jury de qualification** poursuivent leur baisse (-3.6%).

Il semble aussi que notre service soit davantage identifié comme service ressource en matière d'**enseignement supérieur** (9.9%), raison pour laquelle l'équipe a manifesté un besoin de formation en la matière.

Les demandes en lien avec une **inscription scolaire** chutent de 8% par rapport à 2022. Tandis que celles visant l'octroi d'une **allocation d'étude/bourse** augmentent de 2.5%.

Enfin, il y a une nette augmentation dans la catégorie « **autre droit scolaire** » (+8.8%). Ces demandent visaient, par exemple, une seconde rhéto à l'étranger, le CEB, l'enseignement à domicile, une plainte contre un enseignant, le dysfonctionnement d'une école, le droit au transport scolaire,...

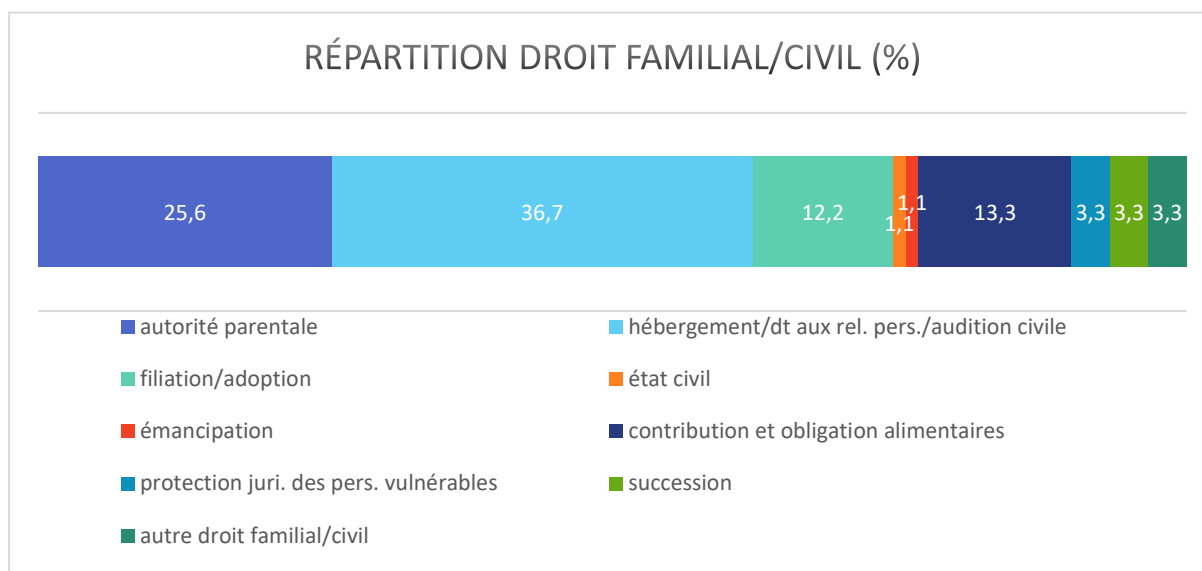
### Droit social



Bien que les demandes d'information en droit social (118 consultations) soient en légère baisse, elles représentent plus d'un quart des consultations. A la suite du COVID-19, cette famille de droit avait été la plus fréquente en raison d'une augmentation du nombre de mises en autonomie des jeunes. Nous postulons que ce nombre important (présent également au niveau des dossiers d'accompagnement) est un reste de la crise sanitaire. Les confinements et autres mesures prises ont mis à mal les relations familiales. L'entente (précaire) au sein de certaines familles s'est vue grevée par la promiscuité et la pression reposant sur les épaules de chacun (y compris celles des adolescents, accusés par certains médias et politiques d'être la cause de la propagation du virus). Cette mise à mal des relations familiales a mené des jeunes à l'autonomie prématurée.

Et, de fait, 83.9% des demandes formulées en droit social peuvent être reliées au fait de vivre seul. Ainsi, 25.4% des demandes visent des questions en lien avec le CPAS (cet objet représente d'ailleurs le second objet pour lequel nous sommes le plus consultés toutes familles de droit confondues avec 6.8% des demandes totales), 21.2% l'autonomie (+4%), 15.3% le bail/logement (+3.5%), 10.2% la domiciliation. A noter également une augmentation des demandes relatives au droit du travail (+3.7%).

### Droit familial/civil



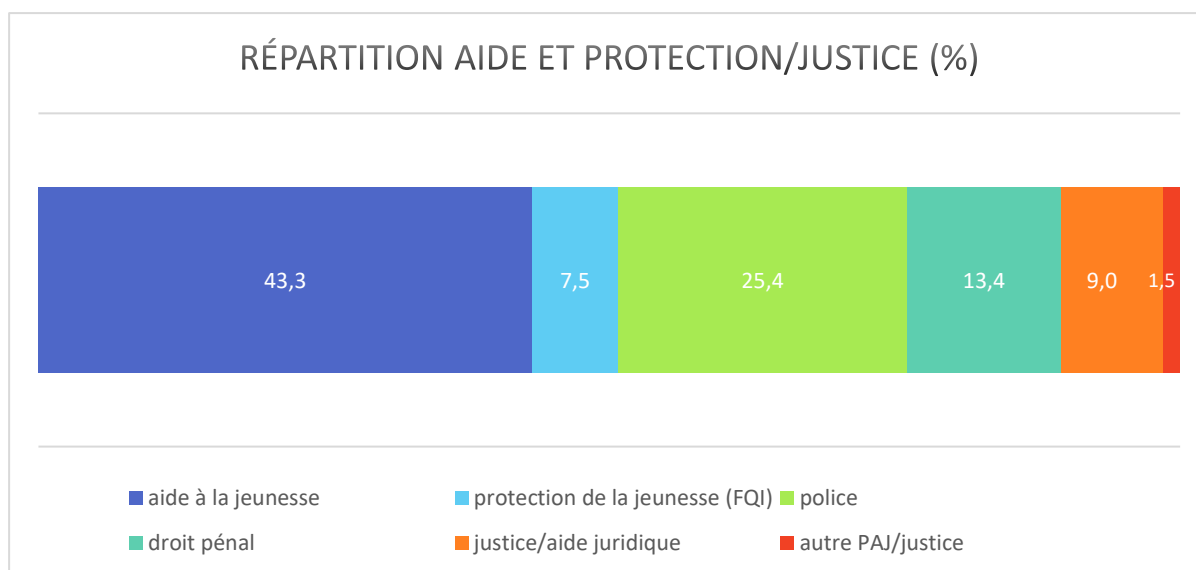
A l'instar des années précédentes, les consultations en droit familial/civil (90 demandes) sont principalement en lien avec l'autorité parentale ou l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile<sup>7</sup> (36.7%, soit -6.4%) ; ce dernier objet étant, avec 33 demandes, le plus fréquent toutes catégories confondues.

Nous constatons une nouvelle chute des demandes liées aux contributions alimentaires (-2%). Cette année, les demandes relatives à la filiation/adoption augmentent fortement (+10.8%).

Les autres thématiques sont peu nombreuses en termes de consultations (maximum trois demandes).

<sup>7</sup> Bien que le droit familial/civil soit la troisième famille de droit en nombre de consultations, il est intéressant de souligner que les demandes spécifiques en lien avec l'hébergement des enfants, leur audition par un juge de la famille et le droit au relations personnelles constituent à lui seul l'objet pour lequel nous sommes le plus consultés (toutes familles de droit confondues) puisqu'il représente 9.6% des demandes totales.

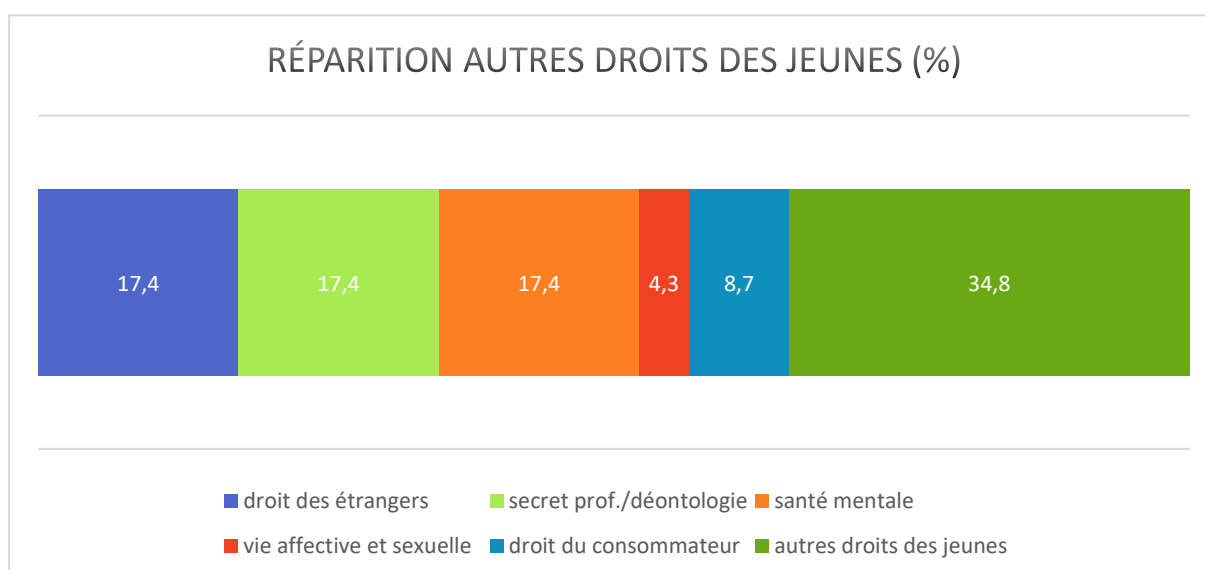
Aide et protection à la jeunesse/justice



Les demandes en aide et protection de la jeunesse/justice et police (67 demandes) continuent à augmenter légèrement cette année.

Les demandes spécifiques « aide à la jeunesse » réaugmentent en 2023 (+8.4%) ; 3<sup>ème</sup> objet toutes catégories confondues. A contrario, les demandes concernant la protection de la jeunesse sont en diminution cette année (-6.5%). Les questions en lien avec la police se stabilisent (25.4%). Nous constatons que nous sommes plus régulièrement consultés à la suite d'un contact avec la police qui s'est mal passé (refus d'acter une plainte, tentative de dissuasion, violence policière, préparation d'une audition...). Ce nombre, en augmentation, pourrait également s'expliquer par la reprise des animations au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert. A noter également cette année, l'augmentation des demandes relatives au droit pénal (+6.4%).

Autres droits des jeunes

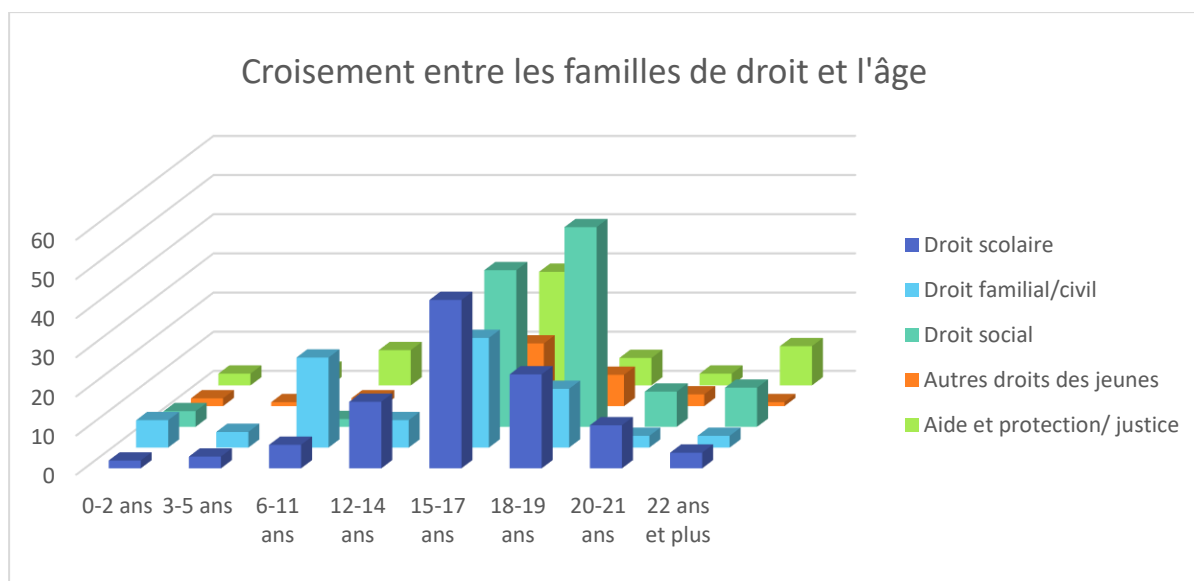


Les demandes en lien avec les autres droits des jeunes (46 consultations) augmentent légèrement en 2023. Contrairement à 2022, les demandes au sujet du **droit des étrangers** diminuent de moitié, notons à cet égard l'absence de consultations relative à la nationalité/apatridie.

Les demandes en lien avec la **santé mentale** et le **droit des consommateurs** doublent.

Enfin, les demandes reprises dans autres droits des jeunes ont concerné : le permis de conduire, l'arrêté AMO, le droit à l'image et la vie privée, un service de garde d'enfant, le ROI d'une piscine,...

### Qui nous consulte pourquoi ?



Selon les tranches d'âge, nous constatons des variations dans les thématiques pour lesquelles nous sommes consultés. Le **droit scolaire** et le **droit social** sont, toutes catégories d'âge confondues, celles pour lesquelles on nous contacte le plus. Mais, nous allons le voir tout de suite après, grâce à la précision des objets il y a des différences au sein de chaque famille/tranche d'âge.

Nous sommes consultés, pour les enfants de 0 à 2 ans pour toutes les familles de droit. Toutefois, les questions de **droit familial/civil** relatives à la filiation/adoption, hébergement/droit aux relations personnelles et autorité parentale. En **droit social**, il s'agissait d'interrogations sur des aides du CPAS et la mutuelle. Enfin, nous avons également eu des questions d'**aide à la jeunesse/justice** et de **droit des étrangers**.

Nous sommes consultés pour du **droit familial/civil** ( hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et autorité parentale), de l'**aide et la protection de la jeunesse/justice** (aide à la jeunesse, droit pénal, police) et du **droit scolaire** (obligation et fréquentation scolaires et enseignement spécialisé/aménagements raisonnables) pour les enfants entre 3 et 5 ans.

Trois familles de droit se distinguent pour les consultations concernant des jeunes de 6 à 11 ans : le **droit familial/civil** (avec des questions relatives à l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et autorité parentale), l'**aide et la protection de la jeunesse/justice** (aide à la jeunesse) et le **droit scolaire** (changement option/école, enseignement spécialisé/aménagements raisonnables).

Contrairement aux catégories d'âge précédentes, c'est le **droit scolaire** qui a concerné le plus les 12-14 ans pour lesquels nous avons été consultés (sanctions disciplinaires et exclusions définitives, autres droits scolaires<sup>8</sup>), viennent ensuite **aide et protection de la jeunesse/justice** (aide à la jeunesse/police) puis, le **droit familial/civil** (hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile) et **autres droits des jeunes** (droit des étrangers et déontologie).

Les jeunes âgés entre 15 et 17 ans sont ceux pour lesquels nous sommes le plus souvent consultés. Le graphique est on ne peut plus clair. Les demandes les plus fréquentes ont trait au **droit scolaire** (sanctions disciplinaires et exclusion définitive, alternance, recours conseil de classe/jury de qualification, obligation et fréquentation scolaire, harcèlement et autres droits scolaires), puis au **droit social** (autonomie, bail/logement, CPAS, domiciliation et droit du travail), et **aide et protection de la jeunesse/justice** (aide à la jeunesse, police et droit pénal). Nous sommes également consultés pour cette tranche d'âge pour des questions en lien avec le **droit familial/civil** (autorité parentale, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile).

Les consultations au sujet des jeunes fraîchement majeurs, de 18 et 19 ans, sont relatives d'abord au **droit social** (CPAS, autonomie et bail/logement), au **droit scolaire** (recours conseil de classe/jury de qualification, allocations d'étude/bourse, enseignement supérieur et exclusions définitives) ainsi qu'au **droit familial/civil** (contributions alimentaires).

Tout comme pour la tranche d'âge précédente, les familles de droit les plus fréquentes pour les jeunes de 20 et 21 ans sont le **droit scolaire** (enseignement supérieur, allocations d'étude/bourses) et le **droit social** (autonomie, CPAS et bail/logement).

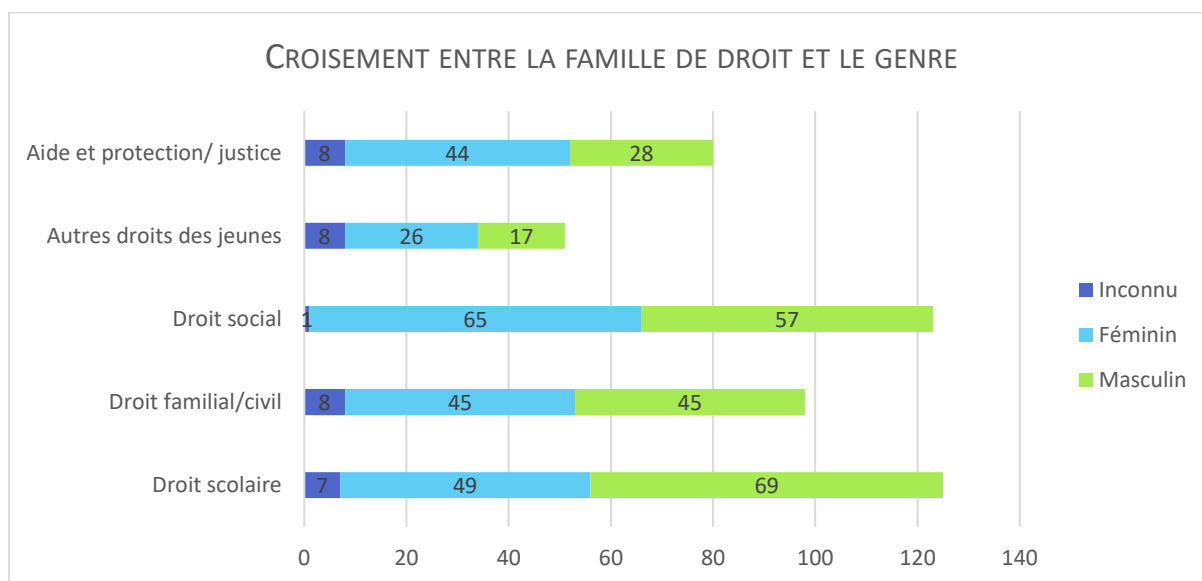
Enfin, comme l'année précédente, nous sommes contactées pour du **droit social** (droit du travail, bail/logement et CPAS) et en lien avec **aide et protection de la**

---

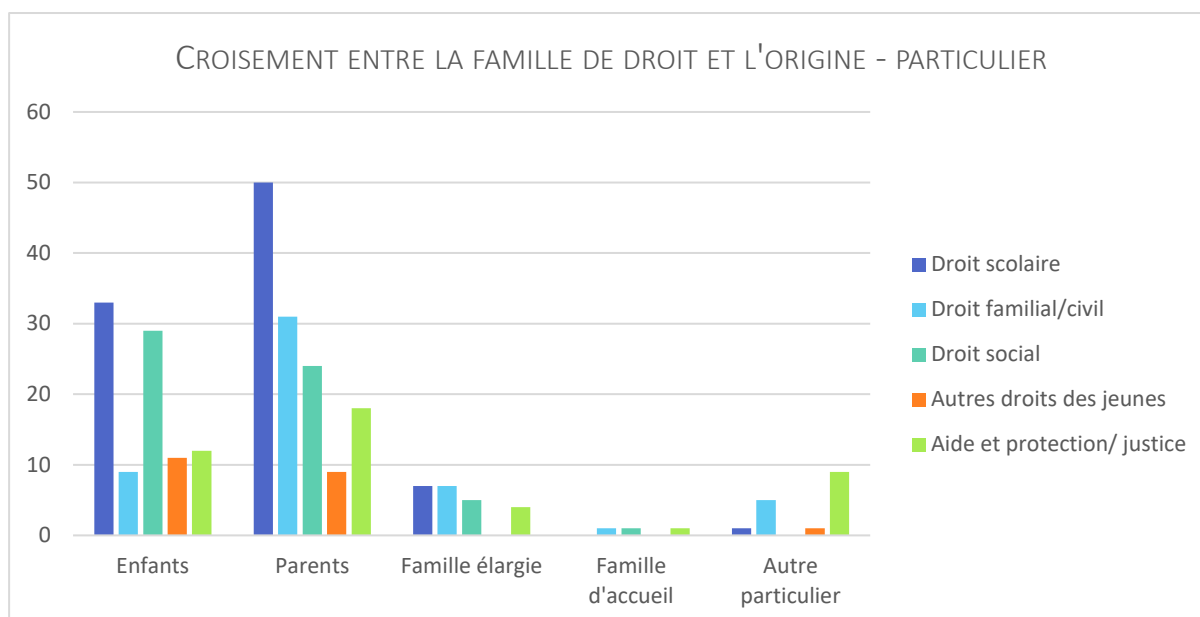
<sup>8</sup> Evaluation formative, CEB...

jeunesse/justice (justice/aide juridique et police) pour les jeunes âgés de 22 ans et plus.

L'objet des consultations peut également varier selon le genre du jeune concerné.



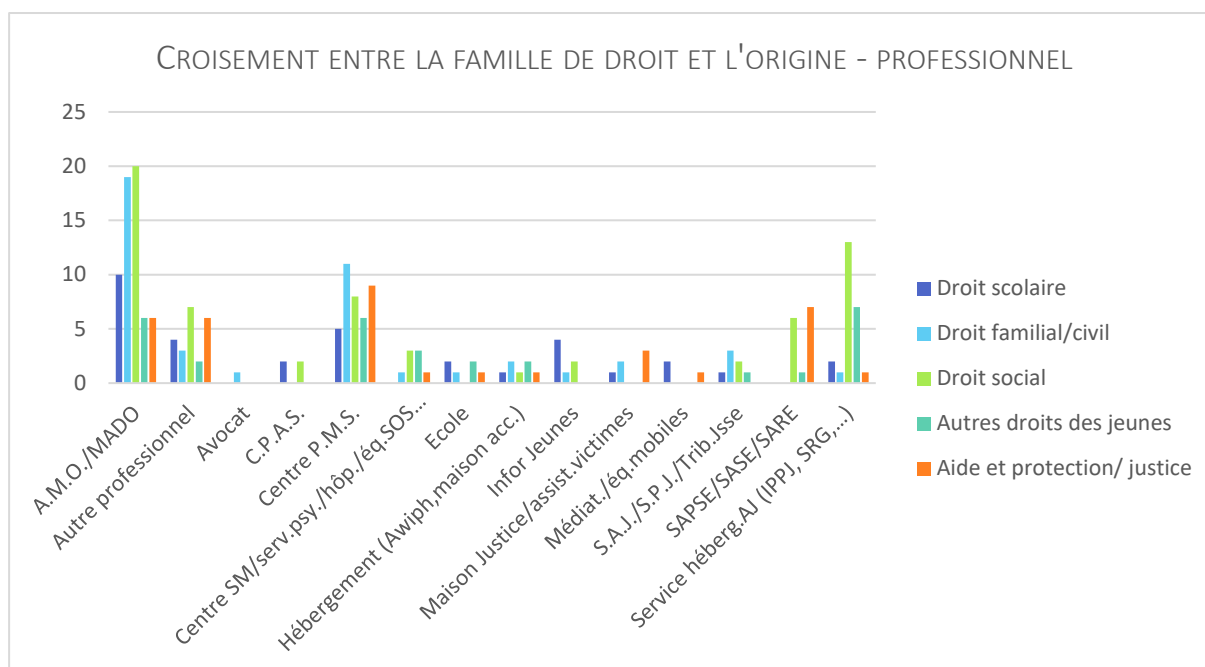
De manière générale, comme mentionné précédemment, nous sommes cette année encore consultés majoritairement à propos de **filles**. Toutefois, nous pouvons constater des différences selon le genre. Aussi, cette année, les questions spécifiques pour lesquelles nous pouvons noter une différence de genre concernent, pour les **filles**, le bail/logement, le CPAS, les droits du consommateur, la santé mentale, l'aide à la jeunesse et la police. Les renseignements pour les **garçons** sont plus importants en nombre pour ce qui concerne les exclusions définitives et sanctions disciplinaires, les recours contre les décisions du conseil de classe/jury de qualification, la filiation/adoption et les mineurs en conflit avec la Loi. A noter qu'il n'y a pas de différence selon le genre pour les consultations sur l'autonomie et l'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile.



En croisant les données relatives à l'origine de la demande émanant de particuliers et l'objet de la consultation, nous constatons que :

- Les **enfants** tous âges confondus, nous contactent d'abord pour des questions de **droit scolaire** (enseignement supérieur, recours contre une décision du conseil de classe), de **droits sociaux** (autonomie, bail/logement), **aide et protection de la jeunesse/justice** (droit pénal, police).
- Comme l'année dernière, les **parents** nous consultent d'abord pour des questions en lien avec le **droit scolaire** (harcèlement scolaire, autre droit scolaire). Ensuite, ils souhaitent être informés au sujet du **droit familial/civil** (hébergement/audition civile, autorité parentale). Les questions posées en **droit social** concernent surtout le droit du travail et en **aide et protection de la jeunesse/justice**, les mineurs en conflit avec la Loi.
- La **famille élargie** des jeunes se questionne tant sur le **droit familial/civil** (hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile) que sur le **droit scolaire** et les demandes en lien avec l'**aide à la jeunesse**.
- Les **autres particuliers**<sup>9</sup> nous consultent pour des questions d'hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile (en **droit familial/civil**) et des questions d'**aide et de protection de la jeunesse/justice** (aide à la jeunesse et police).

<sup>9</sup> Des amis, un bénévole, une personne qui héberge, une voisine.



49.1% des consultations émanant des professionnels proviennent du secteur de l'aide et de la protection de la jeunesse (-16.4%). A l'instar des années précédentes, les **AMO/MADO** restent les premiers à s'adresser à nous pour obtenir des informations toutes catégories confondues (26.4% des demandes « professionnel » totales soit -8.6% par rapport à 2022). Celles-ci nous consultent en **droit familial/civil** (autorité parentale, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile), en **droit social** (CPAS, bail/logement). Les **services mandatés** (18.3% -légère hausse par rapport à 2022) nous consultent surtout en **droit social** (CPAS, bail/logement), **aide et protection de la jeunesse/justice** (droit pénal). A noter que la moitié des questions en lien avec la déontologie et le secret professionnel ont été formulées par les services résidentiels de l'aide à la jeunesse.

Les **autorités mandantes** (4.4% - en chute par rapport à 2022) nous consultent pour du **droit familial/civil** (filiation/adoption).

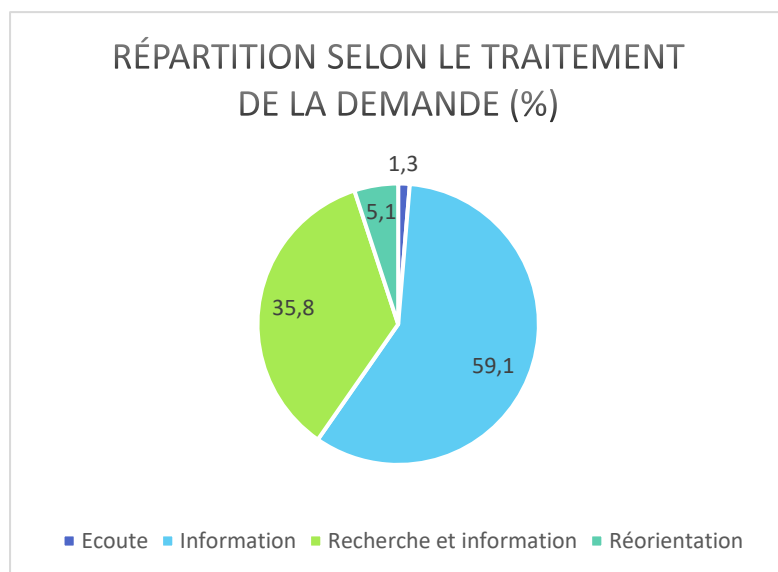
Les consultations par un membre de **Centre P.M.S.** (en augmentation, +7.1% par rapport à 2022) ont trait surtout à du **droit familial/civil** (filiation/adoption, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile) et au **droit social** (autonomie).

Les **services en lien avec la santé mentale** nous ont consulté pour du **droit social** (autonomie) et les **autres droits des jeunes**.

Enfin, les « **autres professionnels** » ont contacté afin de nous questionner sur du **droit social** (CPAS) et de **l'aide à la jeunesse**.

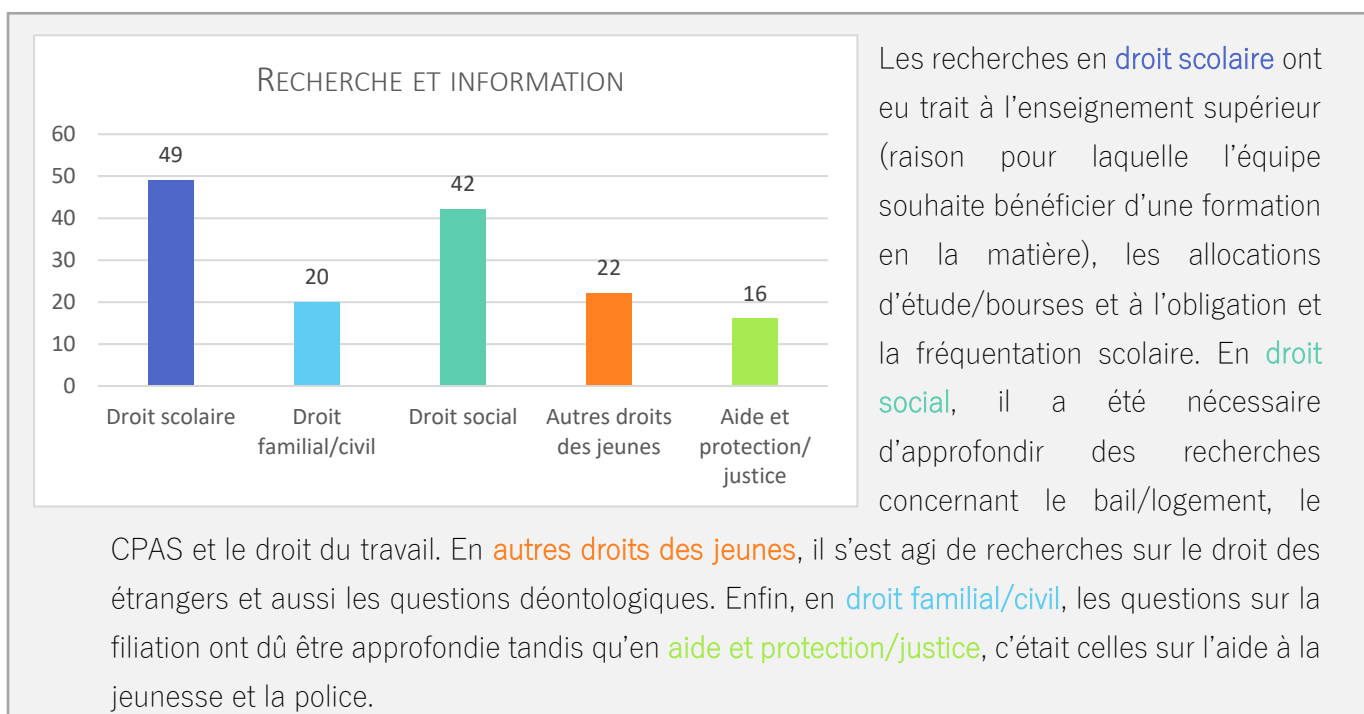


## Comment la demande a-t-elle été traitée ?



Cette année, contrairement à 2022, la réponse a été apportée directement dans **59.1%** des consultations (+14%). Cette hausse s'explique notamment par l'expérience plus grande de l'équipe. Dans **35.8%** des demandes, une **recherche** a été effectuée pour communiquer une information juridique correcte et précise à la personne qui nous consulte. Cette manière de

procéder contribue largement à perpétuer l'image d'un service fiable sur les informations données. De même, la complexification du Droit, de l'accès aux droits et les modifications législatives variées nécessitent d'autant plus une formation continue des travailleurs amenés entre autres à mener des recherches juridiques plus nombreuses.



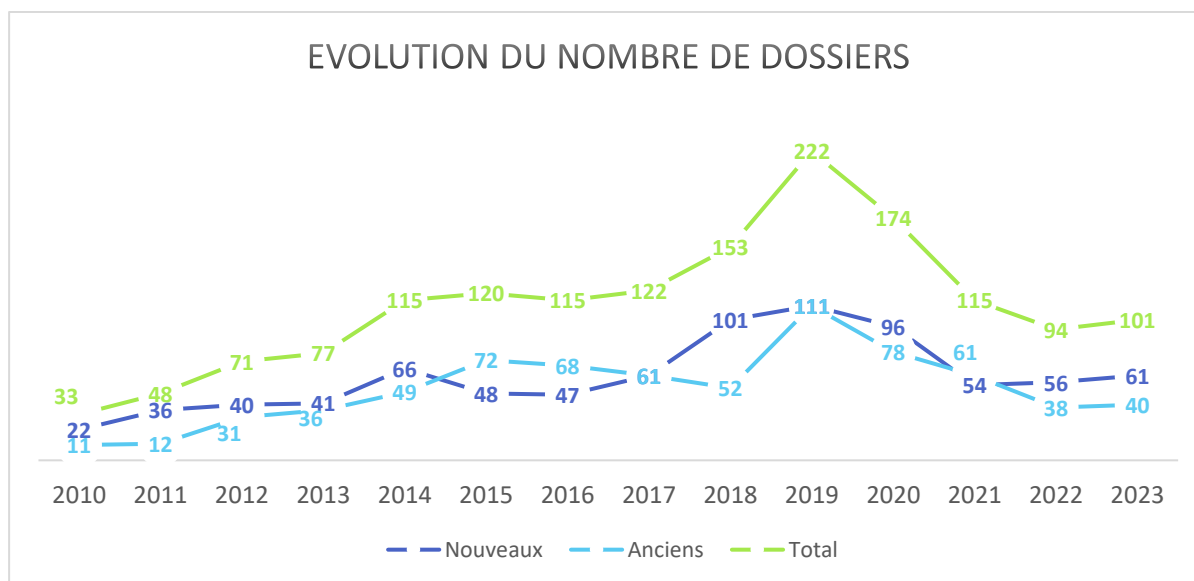
Les **réorientations** ont doublé par rapport à 2022. Mais le pourcentage reste faible. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous

sommes adéquatement identifiés par les services et les particuliers ou que les possibilités de réorientation sont moindres qu'ailleurs en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2023, le SDJ Lux a notamment réorienté vers des services spécialisés en droit des étrangers, des AMO, le bureau d'aide juridique, l'assistance policière aux victimes, la fédération des étudiants francophones, une initiative d'habitations protégée, une maison arc-en-ciel, le SIEP, le service de médiation scolaire en Wallonie, un syndicat...

## b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes, leur famille et leurs familiers qui le souhaitent, dans leurs démarches sociales et juridiques, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

### Nombre de dossiers



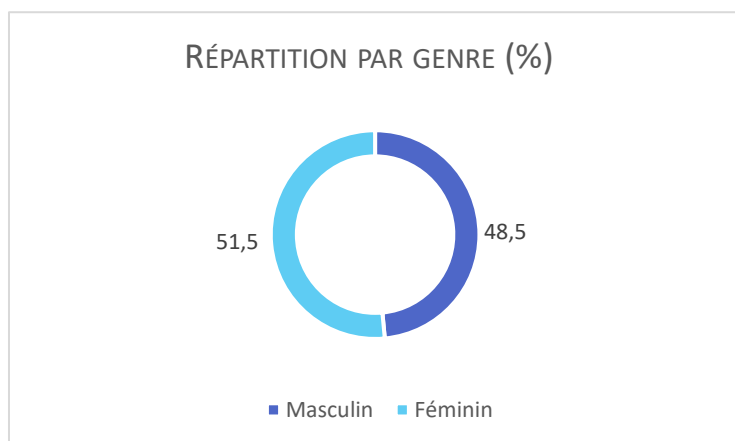
Le **nombre total de dossiers traités** en 2023 est, après trois années de chute, de nouveau en hausse (+7 dossiers). En effet, l'équipe a traité 101 dossiers sur l'année 2023. Le nombre de nouveaux dossiers ouverts poursuit son augmentation (+5 dossiers). Leur nombre est de nouveau supérieur aux anciens dossiers traités en 2023. L'accompagnement des jeunes se clôture en moyenne plus rapidement ce qui fait que moins de dossiers sont reportés l'année suivante.

L'ouverture des dossiers est réalisée selon le principe *un dossier par jeune et par matière*<sup>10</sup>.

Le nombre total de jeunes accompagnés en 2023 est de 88 pour 101 dossiers traités. En effet, 75 jeunes ont sollicité un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit. 13 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant. Ainsi, deux dossiers ont été ouverts pour ceux-ci. Certains dossiers sont qualifiés de « *Mammoth* » en regard de la charge importante de travail que cela représente pour le travailleur ; il s'agit bien souvent de dossiers touchant à l'autonomie, au logement, à la santé mentale, aux jeunes à la croisée des secteurs,...

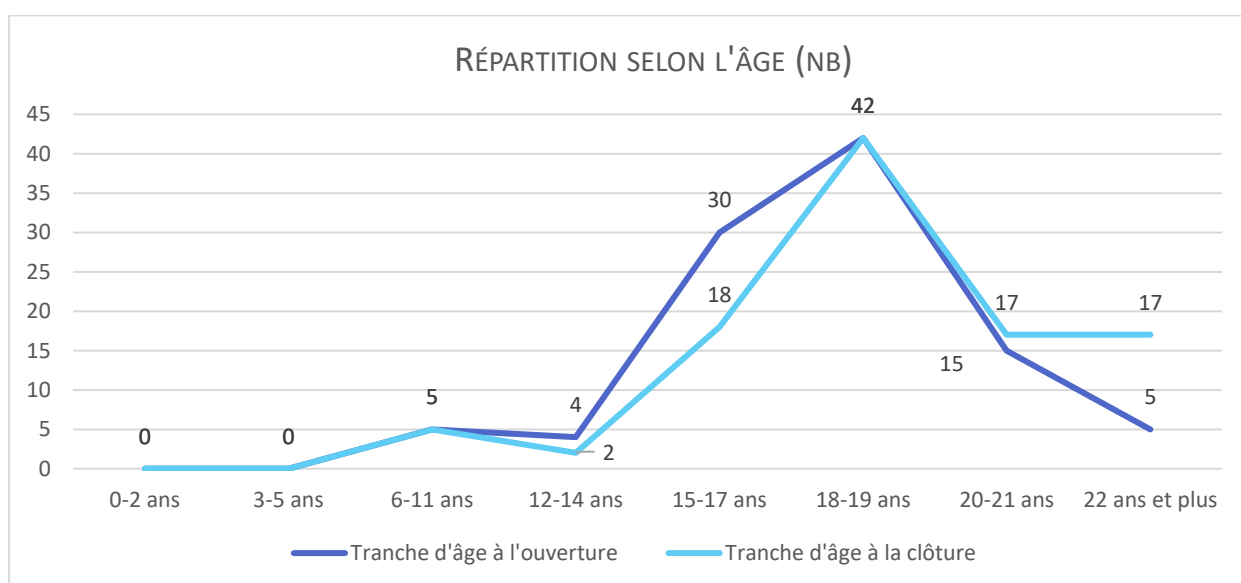
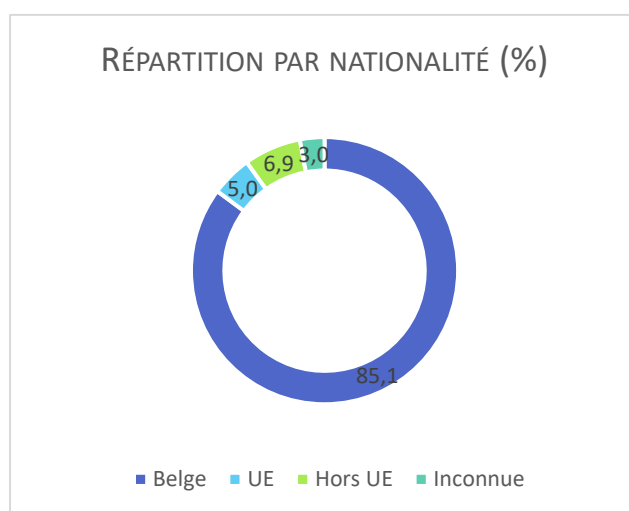
<sup>10</sup> Par matière nous entendons l'une des cinq grandes familles de Droit : droit scolaire, droit familial/civil, aide et protection de la jeunesse/justice, droit social et les autres droits des jeunes.

## Qui sont les jeunes accompagnés ?



A l'instar de 2021 et 2022 et des consultations, les **filles** sont légèrement plus nombreuses que les **garçons** à être accompagnés en 2022.

Les jeunes et les familles bénéficiant de notre aide en Province de Luxembourg sont essentiellement des **Belges** (85.1%). La proportion de jeunes provenant d'un autre pays en **U.E.** est stable par rapport aux années précédentes. Le nombre de jeunes ayant une nationalité **hors U.E.** est en chute (-2.7%). En 2023, nous n'avons pas accompagné d'apatride.



Au moment de l'**ouverture du dossier**, 41.6% des jeunes accompagnés ont entre 18 et 19 ans, il s'agit de la catégorie d'âge la plus fréquente contrairement à l'année 2022 où il s'agissait des 15-17 ans (2<sup>ème</sup> avec 29.7%). Le graphique nous montre un changement de catégorie pour 12 jeunes entre le moment de l'ouverture du dossier et le **31 décembre 2023**. 19.9% des jeunes accompagnés ont plus de 20 ans. Parmi ceux-ci, il est à noter que les 13 jeunes de plus de 20 ans dont le dossier a été clôturé en 2023 ont été accompagné plus d'un an par le service. Plus le dossier dure longtemps, plus l'âge du jeune au **31 décembre 2023** augmente. Enfin, les moins de 15 ans représentent 9% des jeunes accompagnés (-10.5% par rapport à 2022). Cette année, nous n'avons ouvert aucun dossier concernant un enfant de – de 5 ans.

### Couverture géographique

L'équipe a à cœur d'être présente sur l'ensemble de notre territoire d'action et se montre accessible et mobile pour pallier les difficultés de mobilité omniprésentes sur notre territoire.



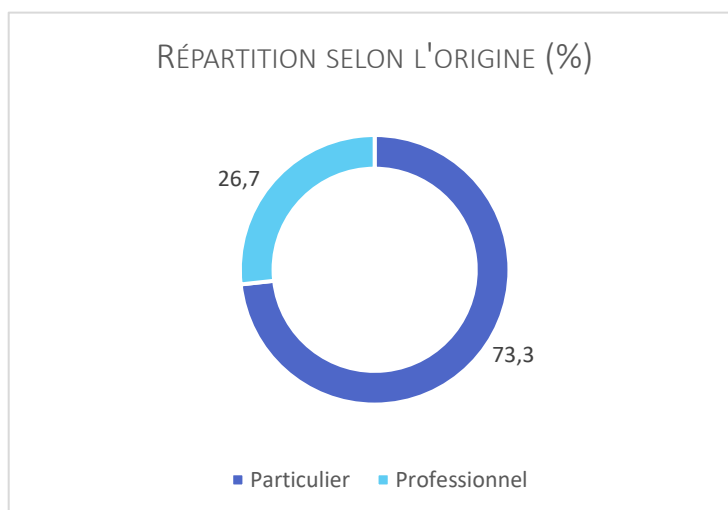
Historiquement, plus nous nous éloignons d'Arlon, moins les dossiers sont nombreux. Cela se confirme cette année encore. 59 dossiers ont été traités en 2023 pour des jeunes issus de la division d'Arlon, 27 de la division de Neufchâteau et 11 de la division de Marche-en-Famenne.

En 2023, 6 992.3 kilomètres ont été parcourus par l'équipe<sup>11</sup>.

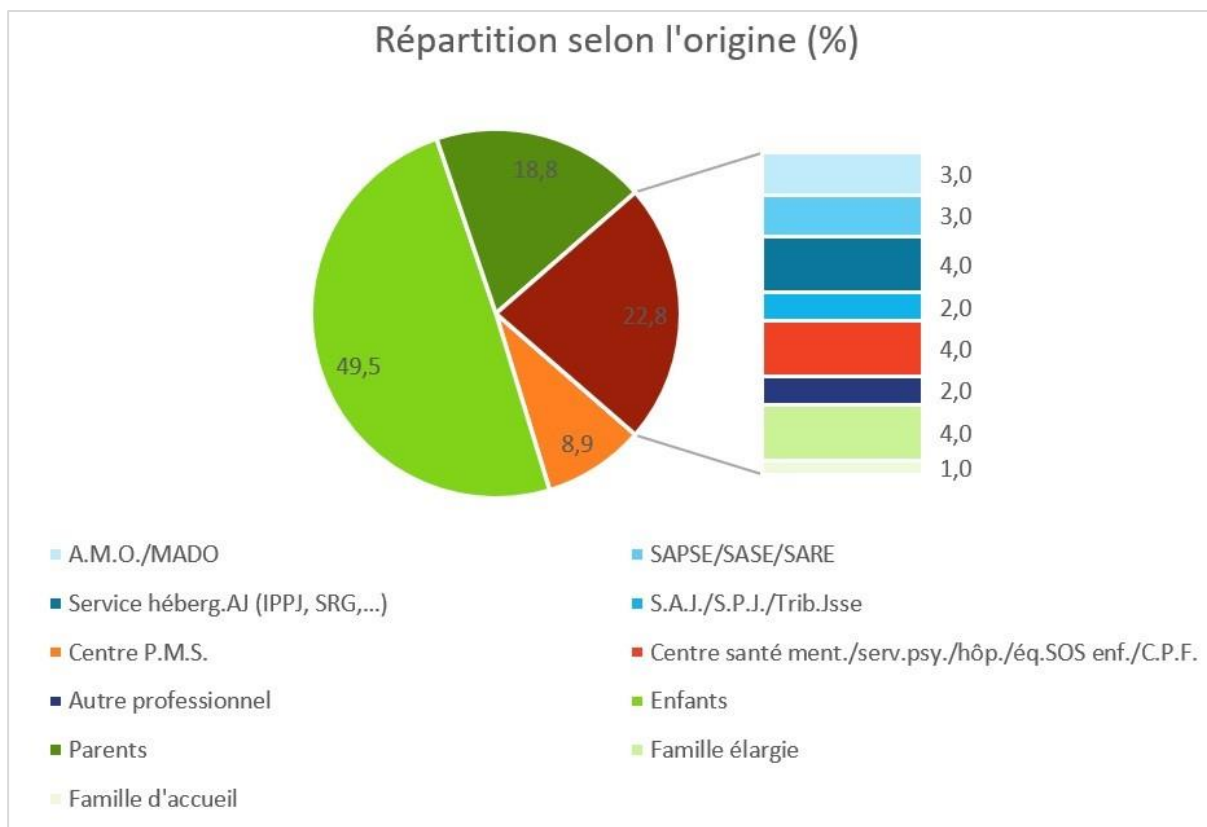
Inévitablement, accompagner un jeune dans des démarches fréquentes et régulières voire, selon l'urgence, quotidiennes n'est pas optimal. Raison pour laquelle nous travaillons prioritairement en collaboration, de manière complémentaire, avec les A.M.O. de la Province. L'équipe s'autorise à encourager davantage une autonomisation lorsqu'un accompagnement est sollicité pour des démarches administratives plus lointaines.

### Quelle est l'origine des dossiers ?

Cette année les particuliers ont encore davantage poussé la porte de notre service « seuls » même si la tendance est en baisse (73.3% en 2023 contre 78% en 2022). Il est à souligner que si nous sommes davantage consultés par les parents, presque la moitié des dossiers sont ouverts à la demande directe des jeunes concernés (49.5% du total des dossiers). Les jeunes et leur famille sont orientés vers notre service par des professionnels dans 26.7% des dossiers.



<sup>11</sup> Pour des actions de prévention éducative uniquement.

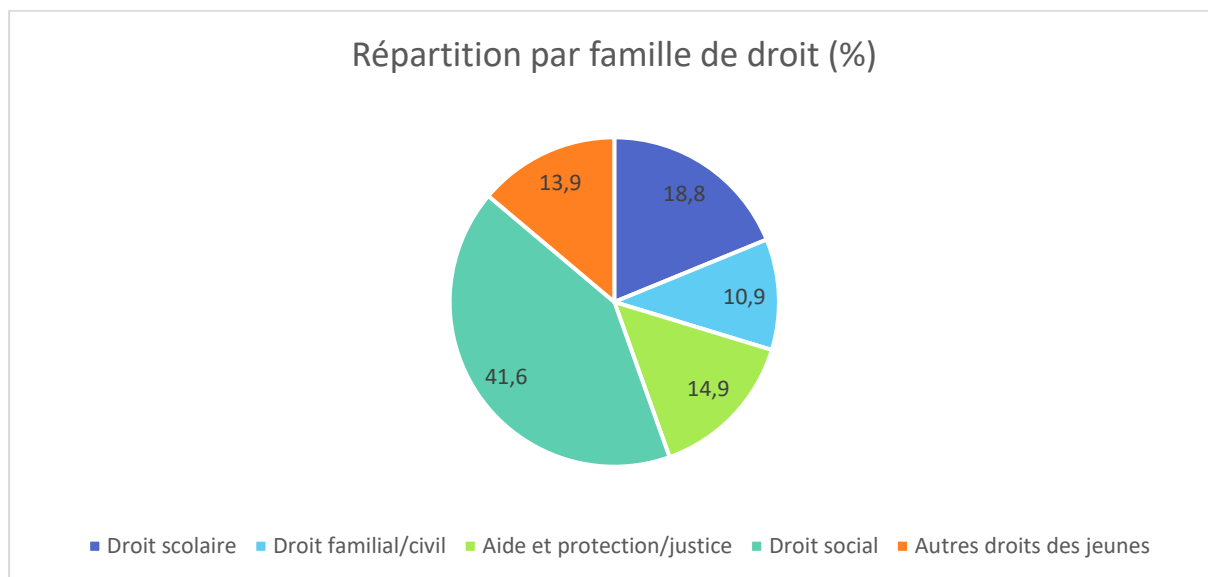


Comme les années précédentes, ce sont d'abord les services du secteur de l'aide à la jeunesse de la Province de Luxembourg (en **bleu**) qui orientent les jeunes vers notre service (12%). Il est intéressant de souligner le faible taux d'ouverture de dossiers orientés par les **A.M.O.** alors qu'ils sont les premiers professionnels à nous consulter. Cela s'explique par notre complémentarité ; nos collègues nous contactent afin d'obtenir des informations juridiques pour les situations qu'ils suivent. Cette manière de faire est conforme au projet pédagogique commun aux SDJ puisque nous avons la volonté de ne pas nous substituer aux services qui interviennent déjà dans une situation.

Les **C.P.M.S.** (9 dossiers), les **Centres de santé mentale/services psychiatriques, hôpitaux, équipes SOS enfants et centres de planning familial** (4 dossiers) orientent également souvent vers notre service.

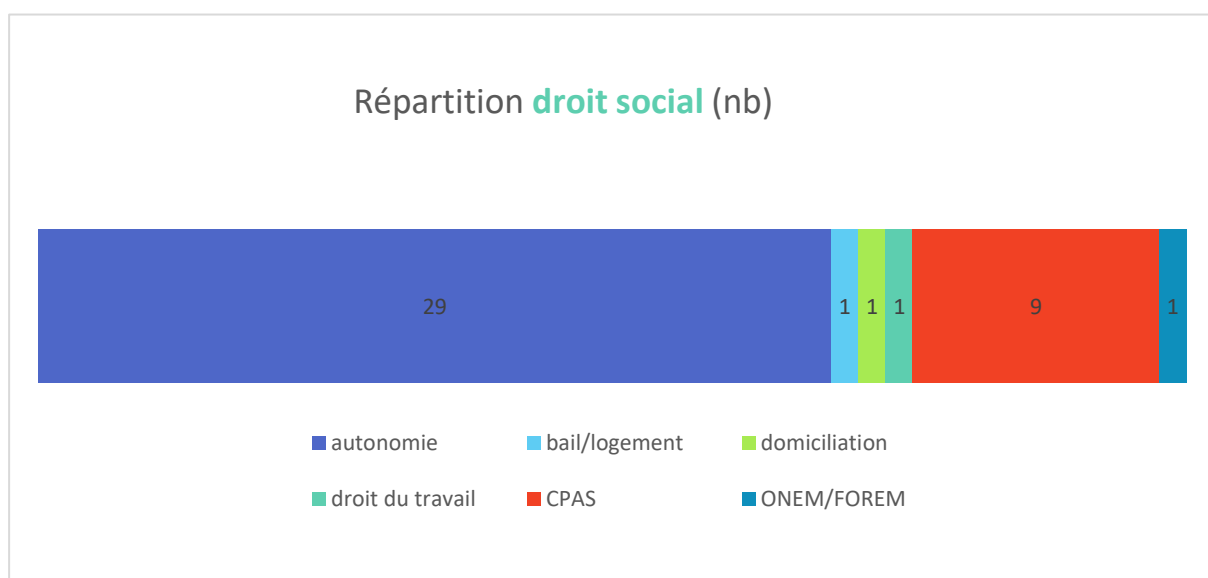
## Quel est l'objet des dossiers ?

A l'instar des consultations, les dossiers sont répartis selon les cinq mêmes familles de droit.



Si les accompagnements relevant du **droit social** figurent depuis plusieurs années dans les prédominants, ils se distinguent depuis 4 ans plus fortement (+11.4% par rapport à 2021)<sup>12</sup>. Le **droit scolaire**, reste à la seconde place, même s'il chute à nouveau (-8.9%). Toutes les autres familles de droit gardent la même répartition que les années précédentes. Ainsi, vient ensuite **aide et protection de la jeunesse/justice** (14.9%, +1.1%), **autres droits des jeunes** (+3.3%) et **droit familial/civil** (+1.3%).

### Droit social



<sup>12</sup> 42 dossiers sur 101.



Sans surprise, les dossiers **autonomie** poursuivent leur augmentation en 2023 (+9 dossiers, soit 28.7% du nombre total de dossiers traités – +7.4%). La hausse des dossiers autonomie constatée depuis plusieurs années se confirme en 2023. Nous émettons l'hypothèse que les relations familiales ont été mises à mal par les confinements surtout lorsque les liens étaient déjà précaires, poussant certains jeunes à l'autonomie. Notre présence également dans des projets, groupes de travail traitant de la thématique doit sans doute expliquer également ce nombre élevé. Nous sommes identifiés, par le réseau, comme étant un service ressource en la matière.

Les dossiers relatifs aux **CPAS** restent élevés bien qu'en légère baisse cette année encore (-3.6%). Enfin, 9.6% des dossiers concernent, pour moitié, également des jeunes qui vont vivre seuls puisqu'il s'agit des dossiers relatifs au **logement et contrats de bail** et **domiciliation**. L'autre moitié à trait à l'insertion professionnelle des jeunes (**droit du travail** et **ONEM/FOREM**).

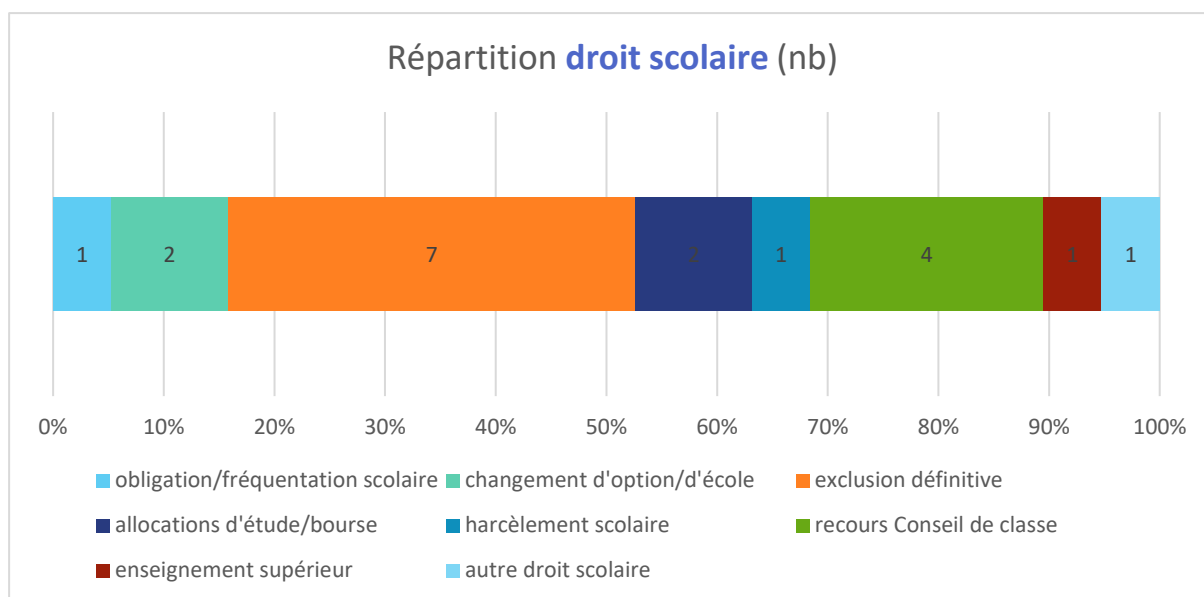
Ces dossiers en matière sociale constituent une charge importante de travail pour les intervenants. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « *se mettre en autonomie* », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et des services auxquels s'adresser. Régulièrement, des problématiques telles qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide sociale générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande<sup>13</sup>. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ; des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur, émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés.

Les difficultés inhérentes à l'accès au logement (manque de logements, loyers élevés...) complexifient davantage encore ces mises en autonomie.

---

<sup>13</sup> Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistant social, régulariser la situation du jeune au niveau des mutuelles, allocations familiales, bourses éventuelles, rechercher un avocat au besoin (introduction d'un recours), faire réfléchir le jeune à son projet scolaire ou d'insertion professionnelle...

Droit scolaire

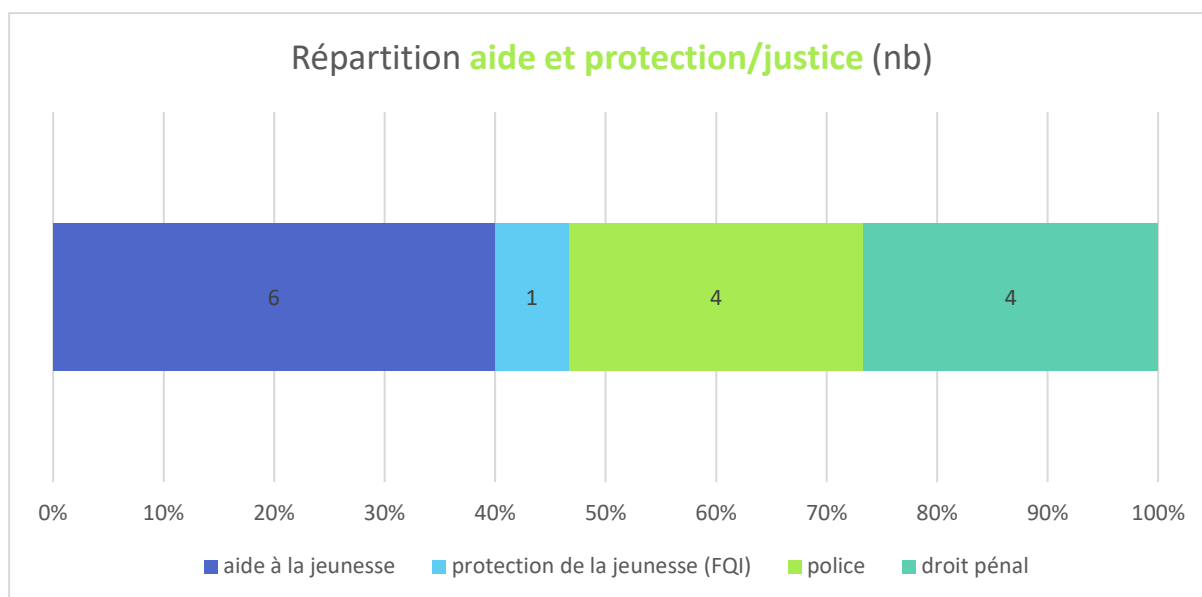


Le droit scolaire est complexe et souvent méconnu. Le SDJ Lux, à l'instar des autres SDJ, est régulièrement identifié comme étant le service « *ressource* » en la matière. Toutefois, le nombre de dossiers en la matière est en baisse (-8.9%).

En 2023, le service a géré 7 dossiers relatifs aux **exclusions scolaires**, le chiffre est stable. Nous avons accompagné 4 jeunes pour tenter un **recours contre une décision de conseil de classe**. Le dossier « **autre droit scolaire** » concerne un jeune pour lequel nous sommes intervenus afin de régler un soucis relationnel avec un professeur.

Cette année encore, aucun dossier n'a été ouvert pour accompagner des étudiants du supérieur alors que les consultations en la matière sont en augmentation. Nous postulons que ces étudiants ont davantage besoin d'une information juridique claire et précise plutôt que d'un accompagnement ; ceux-ci ayant bien souvent les ressources suffisantes pour effectuer les démarches seuls.

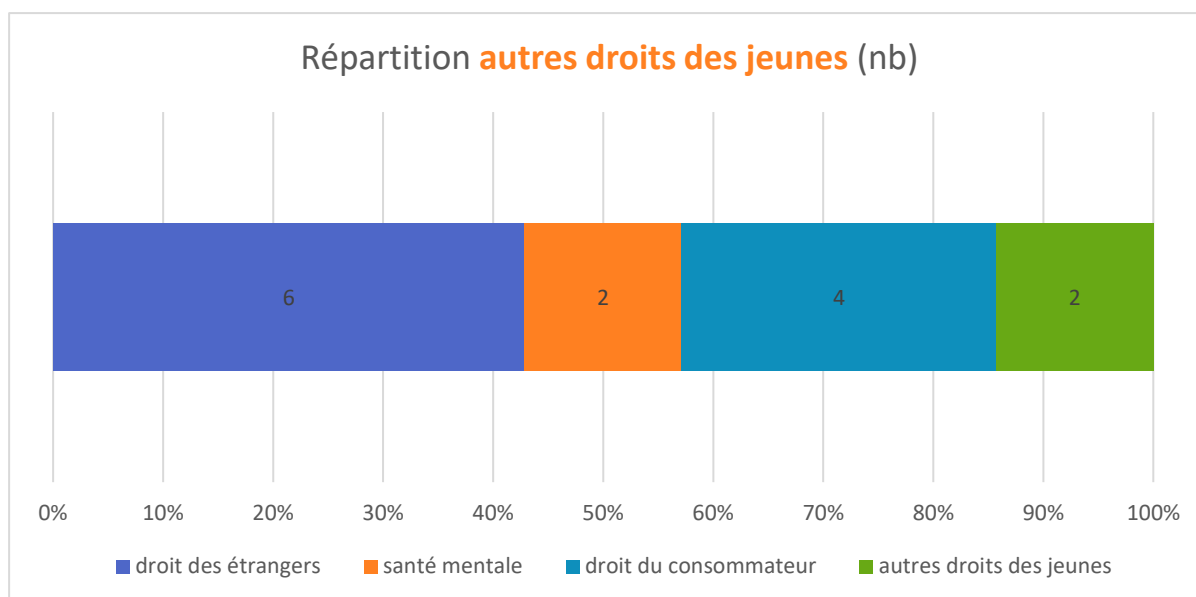
Aide et protection de la jeunesse/justice



D'année en année, la répartition des dossiers en aide et protection de la jeunesse/justice est identique. Dans cette catégorie, nous accompagnons le plus, des **jeunes en difficulté ou en danger** (6 dossiers) puis des **jeunes ayant commis une infraction** (4 dossiers en droit pénal) ou en difficulté avec la **police** (4 dossiers). Malgré notre présence mensuelle au sein de l'IPPJ de Saint-Hubert, force est de constater que le nombre de **jeunes mineurs en conflit avec la Loi** accompagnés par le Service sont peu nombreux (1 dossier en 2023). Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que les jeunes placés à l'IPPJ de Saint-Hubert y sont pour une durée courte (1 mois) et ne proviennent très souvent pas de la Province de Luxembourg.

Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire pour le Service. Notre volonté est toujours de recentrer nos actions vers le public le plus fragilisé.

### Autres droits des jeunes

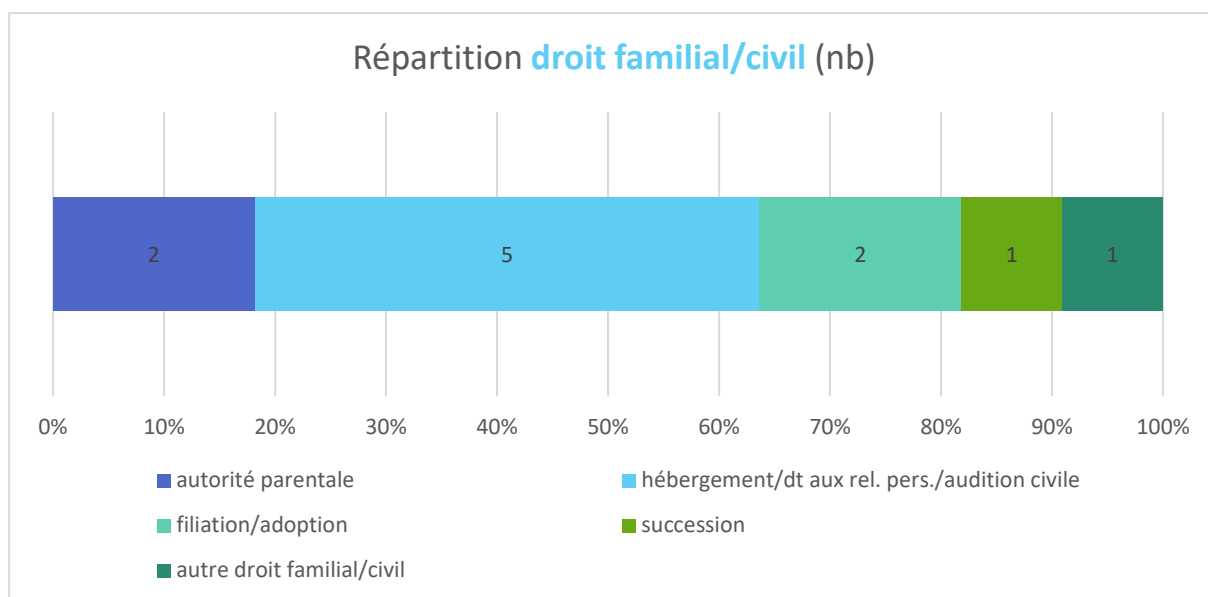


Hormis l'absence de dossiers relatif à la nationalité ou au statut d'apatride, la répartition en « autres droits des jeunes » est identique à l'année précédente. En effet, ce sont d'abord des dossiers en **droit des étrangers** qui sont ouverts (6 dossiers, +1 par rapport à 2022). Viennent ensuite les dossiers relatifs au **droit du consommateur** (4 dossiers). Deux dossiers ont été ouverts pour des difficultés en lien avec la **santé mentale**.

Le constat selon lequel il y aurait une augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins est toujours actuel. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'intervention ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être ambivalents quant à l'accompagnement qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinés ou sabotés. La mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale depuis 2019 est réellement porteuse de sens pour les jeunes et pour les travailleurs.

Les deux dossiers « autres droits des jeunes » visent l'accompagnement d'un jeune dans le remplissage d'une déclaration d'impôt et d'un autre à risque de mariage forcé.

Droit familial/civil

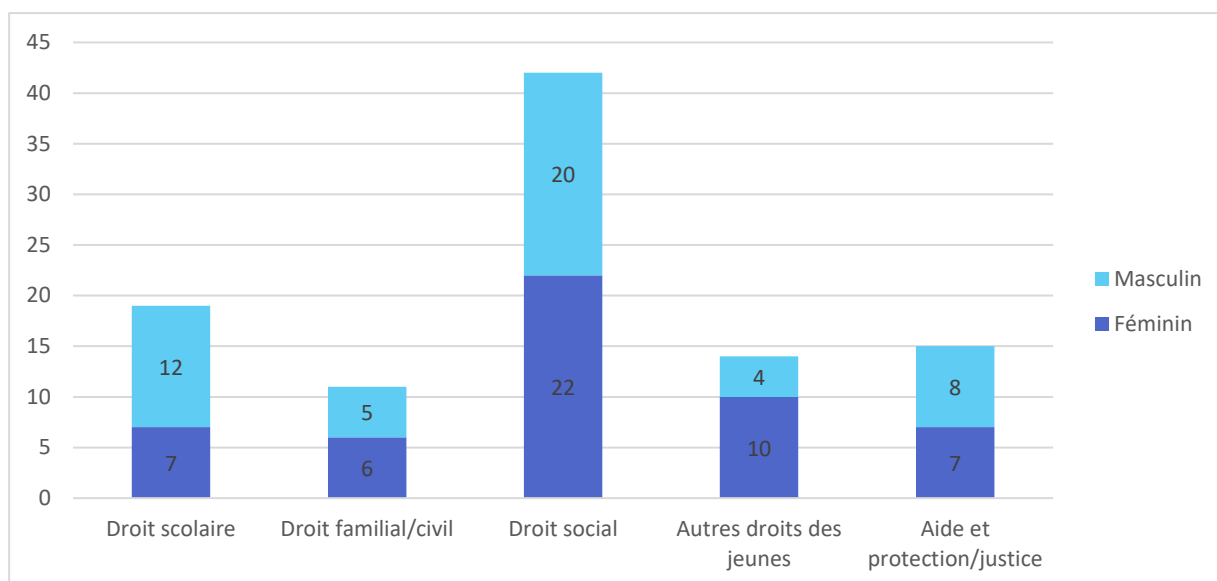


En 2023, le nombre de dossiers en droit familial/civil est stable. Cela représente 11 dossiers sur les 101 traités. 5 dossiers sont relatifs à l'**hébergement de l'enfant/droit aux relations personnelles/audition civile** et 2 dossiers pour les objets : **autorité parentale**, **filiation/adoption**. 1 dossier pour **succession** et **autre droit familial/civil** (à savoir un dossier relatif à la responsabilité civile).

Ce nombre est relativement bas comparativement aux nombres de consultations (90/442 objets). Cela semble sans conteste en lien avec notre positionnement clair aux côtés de l'enfant/jeune et non, des parents notamment dans le cadre des conflits parentaux puisque cela limite notre intervention au stade de l'information.

Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser les données pour affiner notre analyse.

Croisement entre l'objet du dossier et le genre du jeune accompagné.



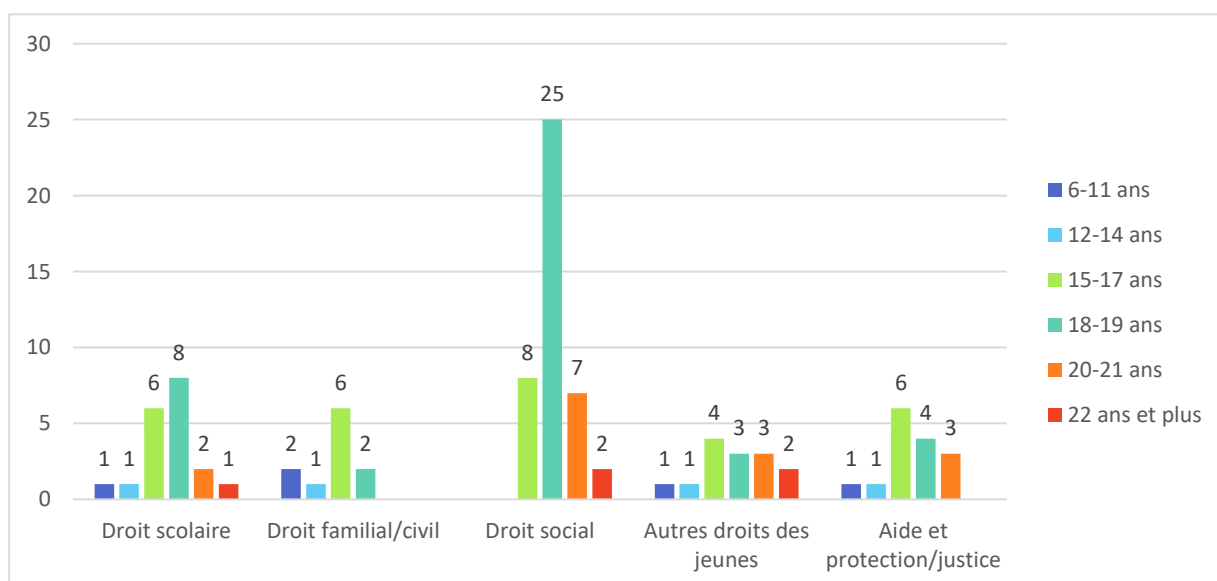
Pour rappel, 51.5% des dossiers concernent des **filles** contre 48.5% de **garçons** accompagnés.

Hormis en droit scolaire et en autres droits des jeunes, il y a peu de distinction selon le genre.

Toutefois, en droit scolaire, nous constatons que tous les dossiers relatifs aux allocations d'étude/bourses et changement d'école/option, sont exclusivement **féminins**. Les filles sont légèrement plus nombreuses à être accompagnées pour des démarches en lien avec le droit des consommateurs et l'aide à la jeunesse.

A contrario, les dossiers relatifs au droit du travail, ONEM/FOREM sont exclusivement **masculins**. Les garçons sont légèrement plus nombreux à être accompagnés dans des démarches liées à une exclusion définitive, un recours contre une décision du conseil de classe, du droit pénal ou des difficultés avec la police.

Croisement entre l'objet et l'âge du jeune accompagné à l'ouverture du dossier.



Le croisement des données relatives à l'objet de la demande et à l'âge du jeune lors de l'ouverture de son dossier nous donne quelques indications intéressantes.

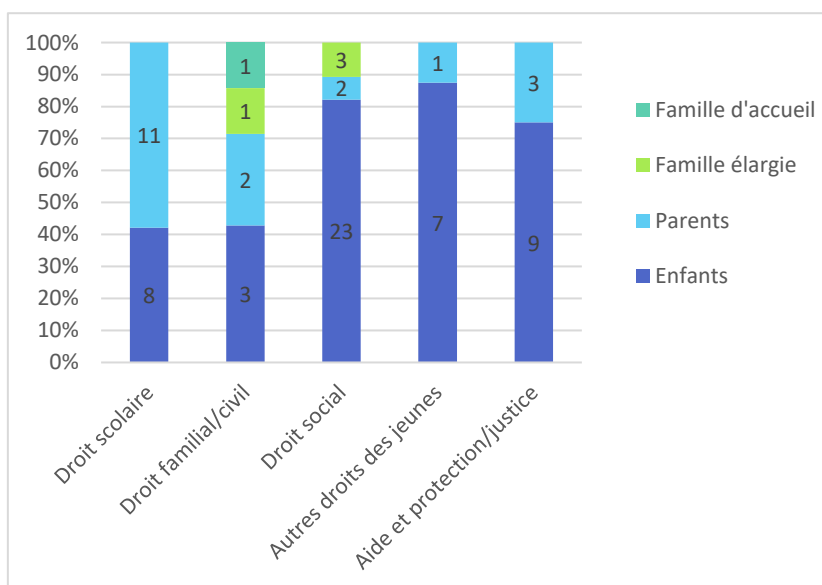
Conformément à notre position à côté des jeunes, nous ouvrons des dossiers pour des enfants en bas âge (0-5ans) uniquement dans des thématiques pour lesquelles leur intérêt supérieur pourrait être bafoué (succession, exclusion définitive, logement) et pour lesquels il est clairement dans leur intérêt que nous intervenions pour faire valoir leurs droits. Ainsi, en 2023, nous n'avons pas ouvert de dossier pour un enfant de moins de 5 ans.

L'analyse du graphique ci-dessous montre qu'il n'y a pas de tendance marquée pour les jeunes entre 6 et 14 ans. En effet, les deux dossiers en droit scolaire ouverts concernent tous les deux une exclusion définitive. Trois dossiers ont concerné du droit familial/civil (2 hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et 1 filiation/adoption). Les deux dossiers d'aide et de protection de la jeunesse/justice concernent des mineurs en difficulté ou en danger. Enfin, dans les autres droits des jeunes, deux dossiers ont été ouverts (1 droit des étrangers et 1 santé mentale).

A l'instar des deux années précédentes, les jeunes de 15 à 17 ans sollicitent notre accompagnement pour du droit social (autonomie). Ce seul objet représente à lui seul 69% des dossiers en droit social et 28.7%<sup>14</sup> du nombre total des dossiers. 4 jeunes ont été accompagnés car ils étaient en difficulté ou en danger (sur les 6 dossiers au total).

Enfin, à l'instar des grands adolescents, les jeunes majeurs sollicitent notre accompagnement pour des dossiers autonomie, CPAS, droit pénal, police et droit des étrangers.

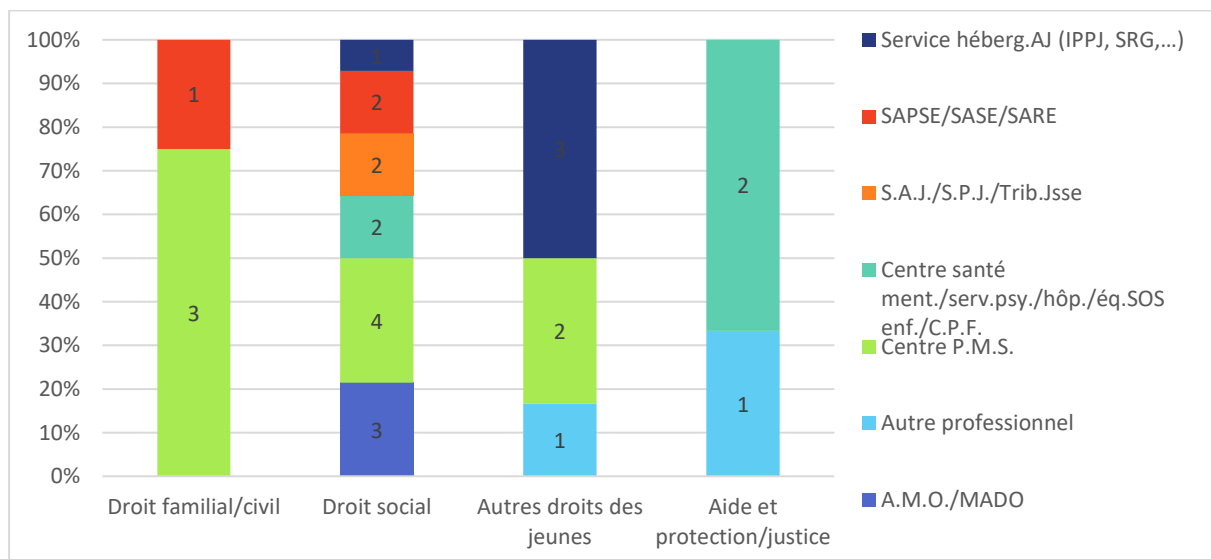
### Croisement entre l'origine de la demande et l'objet



En croisant ces données, nous pouvons constater que les parents sont à l'origine de la demande plutôt pour les questions scolaires (changement d'école/option, exclusion définitive, recours contre une décision du conseil de classe) tandis que les enfants s'adressent directement à nous pour les questions en lien avec le droit

<sup>14</sup> 24.3% en 2021 et 17.8% en 2020.

social (autonomie, CPAS), l'aide et la protection de la jeunesse/justice (aide à la jeunesse, droit pénal et police). En droit scolaire, les enfants contactent eux-mêmes au sujet des exclusions définitives, des recours contre une décision du conseil de classe. Enfin pour les autres droits des jeunes, il s'agit de dossiers en droit des étrangers et droit des consommateurs. La **famille élargie** du jeune nous contacte pour qu'on les accompagne surtout en droit social ( CPAS et autonomie).



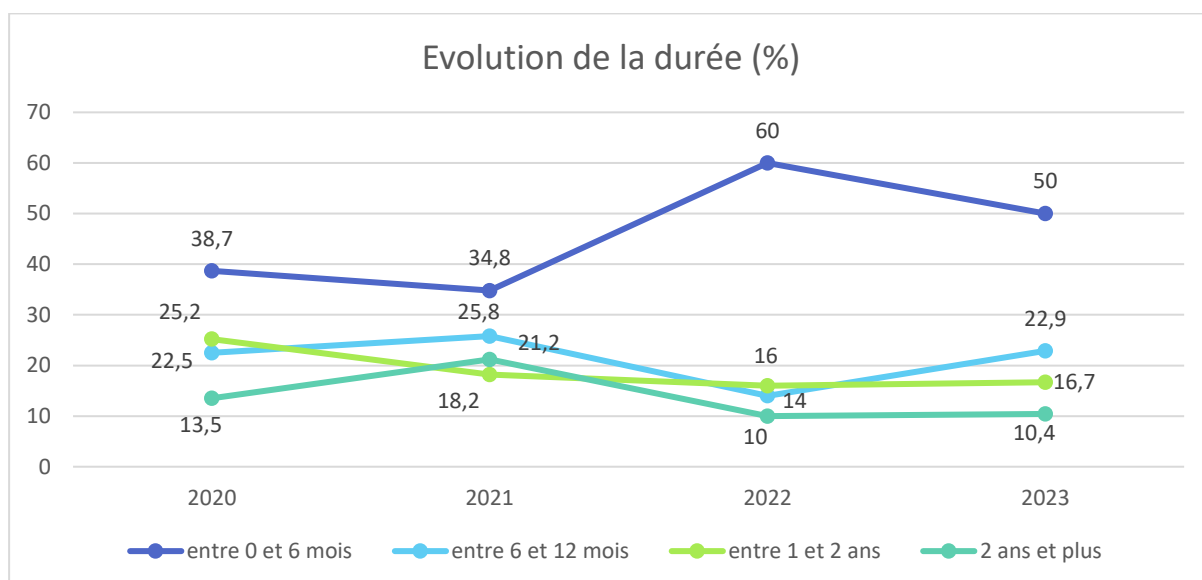
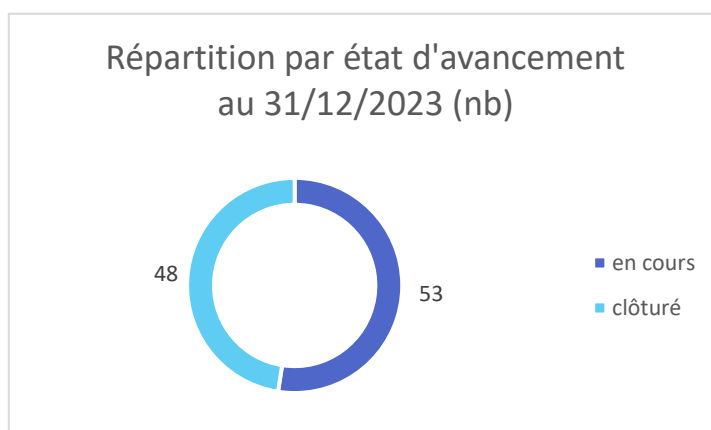
En ce qui concerne les dossiers orientés par des professionnels, nous pouvons constater que les **A.M.O./MADO** nous renvoient des jeunes pour du droit social (autonomie), les **services résidentiels de l'aide à la jeunesse** orientent des jeunes pour du droit des étrangers (3 dossiers) surtout. Nous avons accompagné neuf jeunes orientés par un **Centre P.M.S.** Les démarches effectuées avec les jeunes concernent du droit familial/civil (autorité parentale, hébergement/droit aux relations personnelles/audition civile et filiation/adoption), du droit social (autonomie), d'autres droits des jeunes (risque de mariage forcé et droit des étrangers). Enfin les **services de santé mentale** au sens large nous ont renvoyé plusieurs jeunes soit en danger ou en difficulté, soit devant se mettre en autonomie. Il n'y a pas eu de réorientation par un professionnel vers nous pour l'accompagnement d'un jeune dans une difficulté en lien avec le droit scolaire.



## Quelle est la durée des dossiers ?

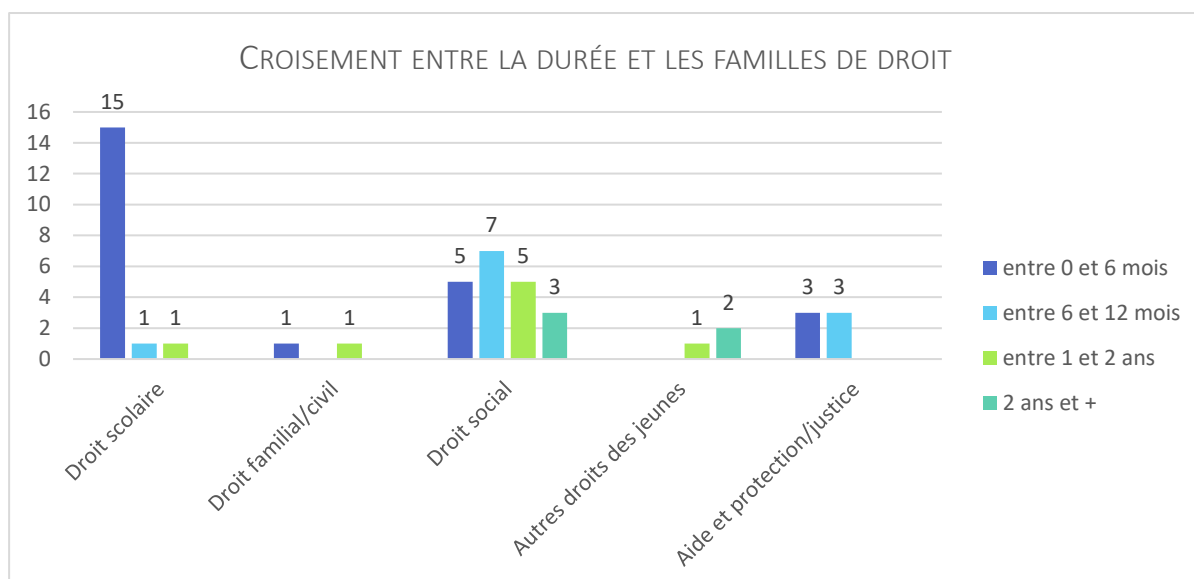
Au 31 décembre 2023, 52.5% des dossiers traités durant l'année étaient encore en cours.

Seuls 15 dossiers sur les 101 traités ont été ouverts avant 2023.



La tendance observée en 2022 se confirme en 2023, le taux de clôture est plus rapide que les années précédentes. Même si la durée inférieure à 6 mois chute de 10%. Cela se fait au profit de la tranche « entre 6 et 12 mois » de sorte que 72.9% des dossiers sont clôturés endéans l'année. Les deux autres tranches étant stables.

Par ailleurs, nous constatons un lien entre la durée des dossiers et certains objets.

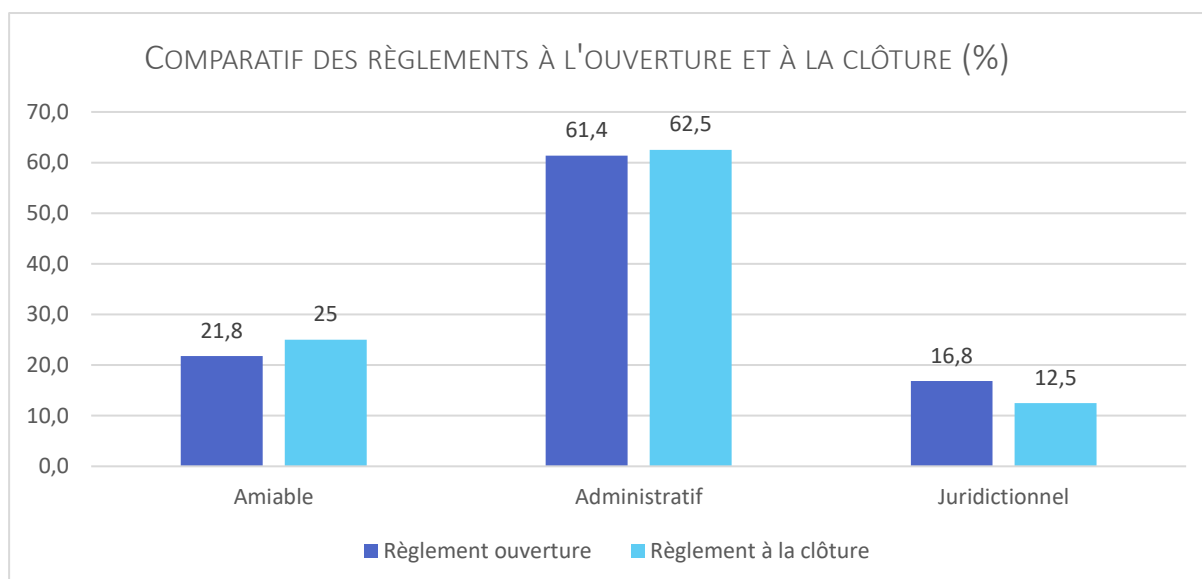


Les dossiers en droit scolaire sont le plus fréquemment clos en **moins de 6 mois**. Cette année encore, les dossiers en droit social ont été rapidement traité contrairement aux années précédentes puisque 12 dossiers sur 20 ont été clôturés **avant 12 mois**. Toutefois, certains de ces dossiers nécessitent un traitement plus long, puisque 5 dossiers sont ouverts depuis **plus d'un an** et 3 ont **plus de 2 ans**. Ce sont surtout des dossiers de droit social (autonomie et CPAS) puisqu'ils représentent 8 dossiers sur 13. Ceci s'explique par la longueur des démarches à effectuer (difficulté à trouver un logement, renvoi de balles AJ/CPAS, recours contre un refus d'octroi d'aide par un CPAS).

### Comment les dossiers sont-ils traités ?

De manière stable, le règlement des dossiers s'opère d'année en année, majoritairement, par la voie administrative (+6.1% en 2023), ensuite, de façon amiable (-8%), enfin, par la voie judiciaire (+1.9%). Cela dit, il est à noter qu'en regard des années précédant 2018, les résolutions administratives se distinguent plus nettement des règlements amiables et juridictionnels.

Au vu de cette prépondérance de règlement administratif (et du vécu des travailleurs), il semble que notre maîtrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) soient souvent nécessaires pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux. Souvent, il s'avère qu'il ne doit pas être envisagés de recourir aux autorités juridictionnelles. L'analyse du graphique ci-dessous nous montre que les dossiers qui ont d'abord été envisagés selon une résolution amiable évoluent lorsque cela n'a pas fonctionné ainsi vers une résolution administrative plutôt que juridictionnelle.

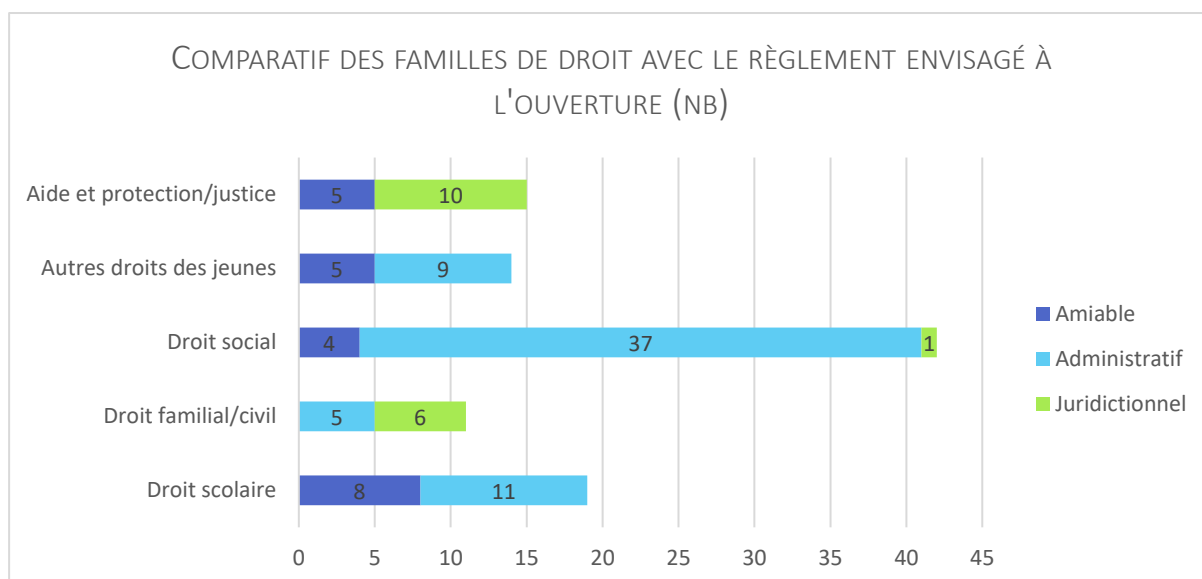


Bien que la voie amiable soit toujours privilégiée et que les usagers soient toujours informés des conséquences financières et affectives d'une action en justice, nous pensons devoir indiquer que les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée.

Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné l'année passée, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions (voir pas du tout en 2023) parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateur sont infirmés, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens.

A cette grille de lecture, nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats travaillant dans l'aide juridique sont spécialisés en droit scolaire. Nous collaborons essentiellement avec un avocat du barreau de Namur. Ensuite, les indemnités de procédures, si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles, peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde en conséquence dans le parcours du jeune, celui-ci ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.

Elément intéressant à noter cette année encore en ce qu'il renforce le constat d'une augmentation des demandes et accompagnements du volet plus « répressif » dans la famille de droit « Aide et protection de la jeunesse/Justice », elle comporte le plus grand nombre de dossiers avec une action judiciaire (2/3).



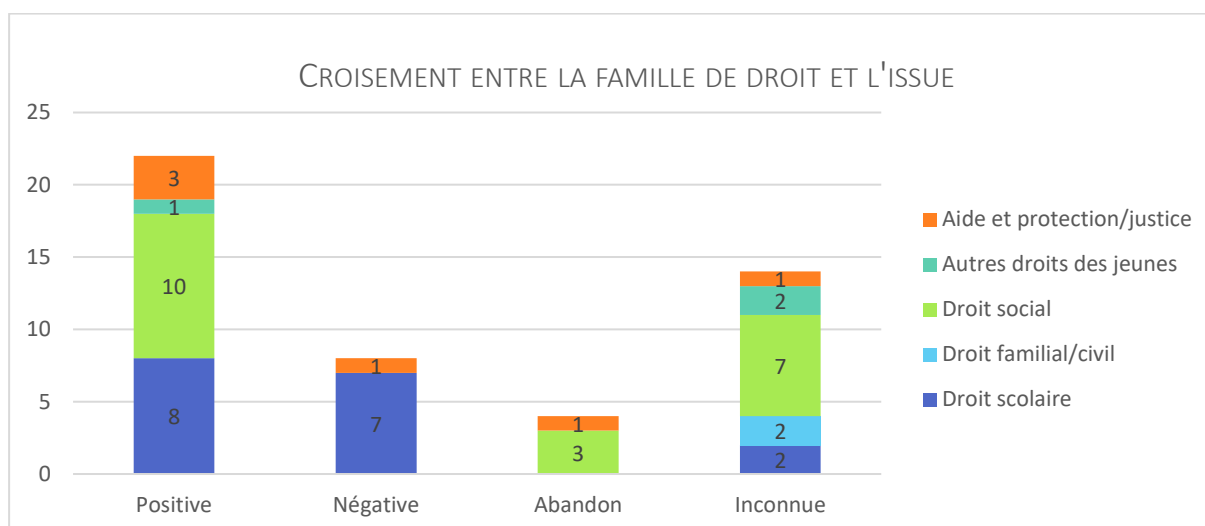
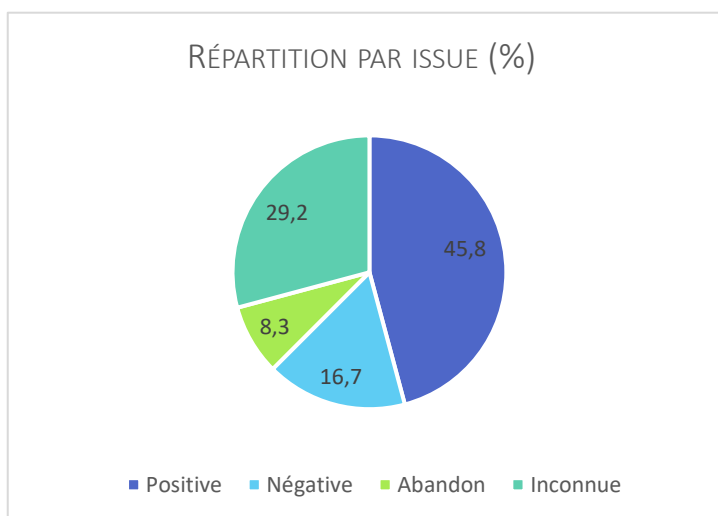
Concernant le droit social, le **règlement administratif** est la voie la plus fréquemment envisagée. Il nous semble que souvent les CPAS entretiennent une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omet de communiquer certaines informations au service social, il arrive que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif de RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.

Les dossiers en droit familial/civil ont davantage de **résolution judiciaire** car il s'agit de dossiers pour lesquels l'action est déjà en cours (préparation d'un jeune à une audition devant le juge de la famille) ou pour lesquels la voie juridictionnelle est la seule envisageable (succession, obtention de dommages et intérêts).

## Quelle est l'issue des dossiers ?

En 2023, le nombre d'issues positives chute fortement. Seuls 45.8% des dossiers ont eu une issue positive. Le nombre d'issues négatives double. Les situations d'abandon restent stables. Les issues inconnues augmentent de 9.2%. Il s'agit des situations dans lesquelles le jeune a rompu le contact avec le service.



A l'instar des années précédentes, le **droit scolaire** connaît beaucoup d'issues négatives (7 dossiers sur 8 dossiers à issue négative). Cependant, il faut relativiser ce constat : sur les 17 dossiers clôturés en droit scolaire, seuls 7 ont abouti négativement tandis que 8 dossiers ont connu une issue positive.

Sans surprise, la moitié des dossiers ayant une issue inconnue se retrouve en **droit social** (autonomie et CPAS) ; il s'agit aussi de 3 dossiers sur 4 avec un abandon des démarches. Pour rappel, il s'agit des dossiers les plus fréquents et souvent longs à aboutir. 10 dossiers en **droit social** ont abouti positivement.

## Les actions de prévention sociale

### « L'as de l'A.S. » - Jeu sur l'accrochage scolaire

Partant des constats selon lesquels les jeunes et leur famille ont une méconnaissance du cadre, des règles scolaires et des services qui gravitent autour de l'école, un groupe de travail s'est mis en place pour réfléchir à ces questions en 2008. Il était composé du SDJ, des médiateurs scolaires actifs en province de Luxembourg et des criminologues attachés aux trois divisions du Parquet de la Province de Luxembourg.

Après plusieurs années de travail, le groupe a créé un outil ludique, l'as de l'A.S., poursuivant deux objectifs : d'une part, informer les jeunes sur la législation scolaire et les services existants, et d'autre part, recueillir leur parole sur le bien-être à l'école. La création du jeu a été soutenue financièrement par les 3 CAAJ de la Province de Luxembourg.

Le SDJ se charge de la coordination du projet (partenariat, diffusion de l'outil, animations, regroupement des données collectées...).

**En 2023, nous avons poursuivi l'action entamée en 2021 visant à optimiser le recueil de la parole des jeunes.** En effet, les animations réalisées nous permettent de recueillir depuis des années la parole des élèves sur le bien-être à l'école. Jusqu'à présent, les données recueillies faisaient l'objet d'une analyse qui était relayée aux directions des établissements scolaires concernées.

Afin d'optimiser ce recueil et de pouvoir exploiter les résultats à plus grande échelle, nous avons, en 2021, collaboré avec des chercheurs de l'HENALLUX en vue de créer un outil. Celui-ci a été testé et adapté grâce au retour des élèves. Malheureusement, les mesures prises pour lutter contre le COVID-19 ne nous ont pas permis de respecter l'agenda initial. Le recueil des données a pris du retard car des animations ont dû être postposées. En 2022, nous avons pu encoder les données recueillies dans le logiciel de traitement statistiques SPSS. Les données ont commencé à être analysées en collaboration avec les AMO Chlorophylle et Média. Jeunes et un rapport de recherche relayant la parole des élèves en termes de bien-être à l'école est en cours de rédaction. La charge de travail étant, la rédaction du rapport sera finalisée en 2024.

Ce rapport sera diffusé largement et fera l'objet de moments de restitution/échanges.

Nous réfléchissons également à la poursuite de l'analyse par une approche qualitative. Cela est réfléchi avec les chercheurs de l'HENALLUX notamment dans le cadre du projet INTERREG/CAPACITI.

Enfin, nous gardons toujours en tête la nécessité d'adapter l'outil à l'enseignement spécialisé.

Analyse des données et rédaction du rapport : 9 janvier, 23 janvier, 6 février, 20 février, 1<sup>er</sup> mars (journée à l'Henallux, apprentissage SPSS), 4 avril, 25 avril, 9 mai, 17 mai, 22 juin, 17 juillet, 31 juillet, 1<sup>er</sup> août, 7 septembre, 18 septembre, 12 octobre, 20 novembre.

#### Dates des animations :

- Institut Notre-Dame de Bertrix : 21 décembre (2 animations simultanées avec AMO Inter-Actions)
- Institut Sainte-Marie Arlon (ISMA) : 2 février, 7 février, 9 février, 14 février, 16 février. 7 mars, 14 mars, 16 mars
- Service d'Accrochage Scolaire Emergence : 9 octobre.

#### Autres dates :

- Présentation de la collaboration et méthodologie de recherche à une équipe de professeurs de l'Henallux – section sociale de Namur : 24 mai.
- Présentation de l'outil à la MADO Lux pour un partenariat dans le cadre des animations : 11 juillet.

### Projets en lien avec la santé mentale

Ces projets sont menés en partenariat avec le SDJ Namur.

Notre service a fait le constat il y a plusieurs années de l'augmentation de consultations et d'accompagnements de jeunes présentant des besoins complexes et multiples avec des parcours en Aide et Protection de la jeunesse et/ou de soins. Si les demandes qui nous sont adressées ne relèvent jamais seules de la santé mentale, cette dernière complexifie souvent les démarches et leurs aboutissements. L'équipe a une impression d'impuissance face à ces problématiques connues des services sociaux et autorités compétentes.

Un premier projet a été réalisé entre 2019 et 2021. Il a abouti à la réalisation d'un rapport de recherche-action et de quatre capsules vidéo<sup>15</sup>.

### Mes droits sont covid de sens

« *A 15 ou 45 ans, notre avis compte tout autant* ». Tels sont les propos d'une jeune ayant participé à ce projet. Les jeunes ont besoin de s'exprimer et d'être pris en compte dans les décisions qui concernent leur quotidien. Il est essentiel, y compris en temps de crise, de leur donner une place dans la société. En effet, ils le disent explicitement, « *participer* » donne un sentiment d'appartenance et d'existence. Les jeunes ont des choses à dire et savent mieux que personne ce qu'ils vivent et ressentent.

Le projet a poursuivi l'objectif d'éclaircir le droit à la participation non seulement dans leur quotidien de jeunes mais aussi en tant que futur adulte.

---

<sup>15</sup> Pour plus d'informations : <http://www.sdj.be/sm/>

Trois outils de prévention ont été réalisés et sont visionnables par tout un chacun mais se destinent principalement aux professionnels en contact avec les jeunes. Au sein d'une classe, d'une maison de jeunes, d'une section hospitalière ou résidentielle par exemple, les travailleurs de terrain peuvent les visionner et ouvrir le champ des possibles afin que ce droit ne soit pas juste un droit à la mode mais devienne effectif dans l'esprit de tous.

### *Actions menées en 2023*

Les vidéos, créées en 2022, sont disponibles sur nos réseaux sociaux et sur notre site internet. Elles ont également été envoyées à d'autres services sociaux (aide à la jeunesse, santé mentale...) accompagnées d'une note explicative à destination des professionnels soucieux de travailler ce droit avec leur public. Cet écrit est présenté de la manière suivante :

- le cadre juridique du droit à la participation ;
- les constats et les conseils faisant suite à nos activités ;
- Des idées pour utiliser nos vidéos afin de discuter du droit à la participation avec des jeunes et rendre effectif et concret ce droit fondamental.

Cette note est amenée à évoluer au gré des rencontres avec les autres services et les jeunes.

Un moment convivial a été prévu avec les jeunes participants pour visionner les vidéos et échanger, avec eux.

Dates de réunion : 25 janvier (avec RTA).

Enregistrements voix des jeunes : 8 février.

Présentation des vidéos aux jeunes du SAS Emergence : 17 mars.

### *La santé mentale, il faut qu'on en parle !*

Les Conseils de Prévention d'Arlon et de Namur ont décidé de soutenir la continuité de notre projet « *Les jeunes et la santé mentale, vers un outil de déstigmatisation* » dans le cadre du plan d'actions 2022-2024.

Au cours du premier projet, nous avons interrogé Lucette, une jeune fille habitant en Province de Luxembourg, pour connaître ses éventuelles recommandations en termes de déstigmatisation des dispositifs de soins en santé mentale auprès des jeunes. Celle-ci nous a fait part d'une idée qui, selon elle, aurait un impact réel chez les jeunes, elle nous parle du témoignage par les pairs :



"I2: Par rapport à tous ces services je reviens avec ma question est-ce que tu as des recommandations, des pistes d'améliorations, des freins que tu aurais eus avec eux ? (...)

L : Oui à part venir dans les écoles parce que les jeunes voilà, on les trouve principalement à l'école et en journée si on veut vraiment rassembler les jeunes parce que si on organisait une conférence, une conférence c'est peut être un grand mot mais qui comme jeune iraient de lui-même si enfin les jeunes qui ont envie de s'en sortir peut-être viendront mais qui dans les jeunes viendraient volontairement il y en a beaucoup que ça n'intéresserait pas, je ne mets pas tout le monde dans le même sac encore une fois enfin voilà je sais que ... mais il y en a beaucoup que c'est pas leur centre ils se diraient moi j'ai pas besoin de savoir ça je sais déjà ou alors ça va. Oui dans les écoles principalement parce que là c'est quelque chose qui est imposé et heu voilà peut-être quelque chose d'un peu plus choquant beaucoup plus, je trouvais que la façon que les AA procèdent (les Alcooliques Anonymes) c'est plus percutant en fait là tout de suite tu entends plus rien dans la classe et tout ça parce que c'est des gens qui racontent vraiment leur parcours de vie.

I : Leur témoignage.

L : Comment ils en sont arrivés là et moi je me dis que ça serait beaucoup plus percutant en fait limite qu'il ... comme vous disiez au tout début des phrases choc des choses comme ça en fait **entouré de jeunes qui viennent expliquer leur parcours** peut-être et avec ... entouré des psychiatres, des éducateurs et tout ça comme je vous ai dit dans ce milieu-là parce que ça c'est ... Je trouve que **c'est bien plus percutant** que bon voilà quelqu'un qui se renseigne sur le sujet et qui vient faire un PowerPoint c'est voilà oui, il y en a qui écoutent, mais il y en a qui écoutent pas non plus parce que oui franchement les personnes qui venaient vraiment témoigner ils n'avaient même pas peur c'est comme si moi aujourd'hui je raconte mon parcours j'en ai même plus honte je raconte ce qui m'est arrivé et comment je l'ai vécu et tout ça et là c'était pareil c'était des gens qui voilà qui disaient voilà moi un jour je dormais on m'a retrouvé devant ma porte en train de dormir dans ma pisse dans mon vomi et **en entendant tout ça voilà et tu te dis woua enfin voilà quoi les gens qui en parlent c'est peut-être plus, ça peut provoquer peut-être quelque chose, une autre réaction en fait de la part des jeunes, je ne sais pas, je vois plus un truc comme ça enfin si on veut donner une image.**

I : Il y a de l'idée, ça peut être chouette. »

Trois ans plus tard, l'idée de Lucette a fait son chemin et pas qu'un peu car les SDJ – Province de Luxembourg et Namur l'ont prise au mot et mènent un projet dont l'objectif principal est de former des jeunes témoins à aller à la rencontre de leurs pairs, notamment dans les écoles, comme le proposait très justement Lucette.

### *Rappel de l'objectif du projet*

Le projet vise à former et accompagner des jeunes « *témoins du vécu* » auprès de groupes de jeunes afin de contribuer à lever certains freins.

Pour ce faire, la méthodologie de la pair-aidance semblait tout à fait convenir pour agir sur les freins identifiés par la recherche-action. En effet, nous sommes persuadés que les discours seront accueillis différemment s'ils viennent de jeunes ayant vécu des difficultés similaires plutôt que venant d'adultes ou de professionnels. Et par la même occasion, nous partons véritablement d'une idée soumise par les jeunes pour la rendre concrète.

Ces interventions des jeunes pairs en prévention seront encadrées au départ d'un jeu d'animation qui sera exploité comme outil d'expression, de sensibilisation et d'information. Nous comptons bien entendu exploiter les données recueillies dans la recherche-action et les quatre vidéos créées qui en découlent.

### *Actions menées en 2023*

#### *A) Phase exploratoire, de (in)formation*

Le projet a débuté par un temps consacré à la (in)formation : lectures exploratoires, rencontres de professionnels, pair-aidants, partages d'expérience. Nous avons rencontré notamment deux pairs-aidants professionnels (formés à l'UMons) venant de deux services différents : ASBL L'Espoir et Centre de Rééducation Fonctionnelle La Cordée. Une formation a également été suivie sur la pair-aidance en santé mentale (dispensée par l'Université de Namur).

Cette phase nous a permis de baliser plusieurs points :

Le profil des jeunes : moment crucial au début du projet, il nous a fallu circonscrire le profil des jeunes, futurs pairs en prévention. Plusieurs critères objectifs ont été pointés :

- Être âgé entre 16 et 23 ans<sup>16</sup> pour rester dans une logique de pair,
- avoir rencontré des difficultés en santé mentale,
- et avoir eu recours à des dispositifs de soins en santé mentale.

---

<sup>16</sup> Bien qu'agréé pour travailler avec des jeunes de 0 à 22 ans, une partie des subsides octroyés pour mener le projet émane du SPF Santé lequel fixe l'âge du public-ciblé jusque 23 ans. Toutefois, l'attention est prioritairement portée aux jeunes jusque 22 ans.

Dans l'objectif de ne pas les fragiliser davantage au cours du projet, nous avons également souhaité qu'ils soient entourés d'un réseau d'aide solide tout au long du projet en guise de filet de sécurité.

Le choix du vocable : nous avons, dans un premier temps, utilisé le terme « *pair-aidant* ». A la suite de la phase d'exploration, au gré de nos formations et lectures, nous nous sommes rendu compte qu'il n'était pas le plus adapté à la réalité du projet. D'une part, la pair-aidance préconise chez l'adulte une stabilité de minimum de deux ans. Un critère peu réaliste et peu adapté pour les jeunes. D'autre part, nous voulons garantir aux jeunes un cadre d'intervention sécurisant en évitant les risques tels que des remarques inappropriées de jeunes animés. C'est pourquoi, ceux-ci interviendront en collaboration avec un travailleur du SDJ sur base d'un outil d'animation. Pour ces raisons, nous parlons désormais de pairs en prévention.

La collaboration avec PSYLUX : dans l'objectif de nous assurer que les jeunes aillent bien et que le fait de « *revivre* » leur vécu par le travail de rédaction du récit de vie n'engendre pas, chez eux, un mal-être, nous avons initié une collaboration avec les psychologues de premières lignes « PSYLUX ». Cette collaboration vise à mettre à disposition des jeunes pairs en prévention un psychologue en leur proposant à chacun quatre séances gratuites, à leur demande. Ce partenariat s'entendra en 2024 car nous souhaitons qu'un psychologue puisse nous accompagner dans le déroulement des prochaines formations des jeunes pairs en prévention et lors des séances de debriefings des animations.

La reconnaissance du statut de volontaire aux jeunes participants : le projet place les jeunes au centre des actions et se nourrit de leur expérience afin d'agir préventivement sur le bien-être des jeunes. Il nous apparaissait dès lors primordial de valoriser leur implication et leur participation au projet ; leur expertise dans le domaine étant essentielle à l'aboutissement du projet. Toutefois, nous voulions nous assurer que cette rétribution n'impacte pas négativement le statut et la situation des jeunes participants. Nous avons dès lors opté pour l'octroi d'une indemnité en leur qualité de volontaires selon le montant forfaitaire défini par la Loi. Ce défraiement est pris en charge par le Réseau Matilda grâce à un subside du SPF Santé.

## B) La recherche de jeunes pairs en prévention

A partir du mois de mai 2023, la phase de recrutement des jeunes pairs en prévention a débuté ; elle a duré environ quatre mois<sup>17</sup>. Nous avons contacté/rencontré divers services pour présenter le projet car ils connaissent les jeunes qu'ils accompagnent et pouvaient suggérer le projet à ceux qui correspondaient au profil défini. Ces intervenants ont été le lien entre les jeunes et le projet. Par la suite, nous avons rencontré les jeunes intéressés par le projet.

---

<sup>17</sup> Flyer créé repris en annexe 1, p.70.

Au terme de cette phase, neuf jeunes se sont manifestés pour participer au projet. Six d'entre eux ont débuté les ateliers de formation.

#### C) Travail avec des pairs-aidants professionnels

N'étant pas des pairs aidants nous-mêmes et notre action ne pouvant pas être thérapeutique, il nous paraissait compliqué de former correctement ces jeunes seuls. Nous avons initié une collaboration avec l'ASBL En Route<sup>18</sup>. Cette association a pour objet social de promouvoir le concept de « *pair-aidance* », coacher des professionnels, recruter et placer des pairs-aidants dans des structures et organiser des modules de formation. C'est pourquoi, vu leur expertise, nous avons décidé de collaborer avec elle dans le cadre de notre projet.

Malheureusement, l'ASBL En Route a été dissoute dans le courant de l'année 2023. Les contacts ayant été pris avant la dissolution, nous avons pu compter sur une ancienne travailleuse paire-aidante de l'association qui nous a mis en contact avec d'autres pairs-aidants professionnels (formés à l'UMons) pour débiter le partenariat. Concrètement, ils ont assuré la formation des jeunes pairs en prévention en lien étroit avec nous.

Au terme du cycle de formation, un moment d'évaluation a été organisé. Ceux-ci ont attiré notre attention sur l'importance des moments informels avec les jeunes et insisté sur la réalisation de séance de débriefing après les animations. Il est important de ne pas casser les liens.

#### D) Formation des jeunes pairs en prévention

La formation a pris la forme d'un cycle de plusieurs journées. Des activités de brise-glace ont chaque fois été présentées. Durant les premières journées, des pairs aidants professionnels ont délivré leur récit de vie, fourni des informations médicales succinctes concernant le trouble de santé mentale dont ils souffrent, exposé comment il a lui-même construit son récit et partagé la manière dont il vit son expérience de pair-aidance.

Au fil des ateliers-formations, il a été demandé aux jeunes de construire leurs récits au départ de questionnements proposés à la réflexion par les pair-aidants professionnels. Par exemple, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> atelier, il a été demandé aux jeunes de réaliser une ligne du temps de leur parcours (de soins en santé mentale), ensuite il leur a été demandé de coconstruire une boîte à outils (qu'est-ce qui, dans mon parcours, m'a permis d'aller mieux ?) pour baliser de plus en plus leurs récits. Raconter son récit s'apprend et demande de l'entraînement. Les ateliers ont également eu la vocation d'entraînement à plusieurs reprises.

---

<sup>18</sup> Association gérée par des pairs aidants adultes qui intervient dans les domaines de santé mentales, des addictions et de la précarité.

Le déroulement de ces ateliers-formations tel qu'imaginé nous a permis d'observer la capacité de prise de recul des jeunes par rapport à leur parcours afin de nous faire une idée sur l'état mental dans lequel ils aborderont les animations.

Finalement, neuf ateliers ont été réalisés avec les jeunes tant sur la Province de Luxembourg que sur la Province de Namur durant quatre mois (septembre à décembre 2023). En parallèle de la formation à la rédaction de son récit de vie, nous avons mis les jeunes en réflexion au sujet de la création de l'outil d'animation.

#### E) Programmation des animations

Nous avons également pris des contacts avec des établissements scolaires afin de planifier des animations qui débiteront en 2024. Nous ne souhaitons pas réaliser des animations « *one shot* » et souhaitons que les écoles soient des partenaires à part entière. Ainsi, nous les rencontrons pour réfléchir avec eux la manière dont l'animation sera présentée et préparée avec les élèves et comment elle sera retravaillée par la suite.

#### F) Lien avec le dispositif Pass-âge

Le travail de prévention réalisé par les jeunes sera mis en lien avec un autre projet soutenu par le SDJ, le dispositif d'accompagnement "Pass-âge". C'est un projet pilote de deux ans. Le dispositif se définit comme suit : *"Pass-âge est un dispositif d'accompagnement intersectoriel à destination des jeunes (16-23 ans) présentant une vulnérabilité psychique et qui vise à garantir la continuité de l'aide et/ou des soins lors de la transition du secteur jeunesse vers le secteur adulte."*<sup>19</sup>. Nous avons la volonté de proposer l'animation aux jeunes accompagnés par le dispositif Pass-âge.

#### *Moyens financiers*

Pour la réalisation de ce projet, comme déjà stipulé, nous bénéficions du soutien financier des Conseil de prévention d'Arlon et de Namur. Ce subside nous a permis de prendre en charge les frais de fonctionnement inhérent au projet.

En parallèle, le SPF Santé a lancé un appel à projet pour 2023-2024 sur la thématique de l'âge de transition. Le Comité de pilotage coordonné par le réseau de soin Matilda créé pour réfléchir à la manière de répondre à l'appel à projet a décidé de nous soutenir. Ainsi, nous avons pu bénéficier à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 de moyens financiers supplémentaires. Ceux-nous nous ont permis d'une part, d'engager une chargée de pair en prévention (0.5ETP) et de défrayer les jeunes participants.

---

<sup>19</sup> Présentation du dispositif sur le site du Réseau Matilda en ligne sur <https://matilda-lux.be/pass-age-dispositif-daccompagnement-pour-les-jeunes-16-23-ans-qui-vise-a-garantir-la-continuite-de-laide-ou-des-soins-lors-de-la-transition-du-secteur-jeunesse-vers-le-secteur-adul>, consulté le 10 avril 2024.

Dates des réunions : 19 janvier, 16 février, 27 février, 3 mars, 15 mars, 4 avril, 6 avril, 13 avril, 14 avril, 22 mai, 26 mai, 6 juin, 30 juin, 14 juillet, 20 juillet, 8 août, 10 août, 11 août, 24 août, 29 août, 1<sup>er</sup> septembre, 5 septembre, 8 septembre, 21 septembre, 25 octobre, 27 octobre, 14 novembre, 25 novembre, 1<sup>er</sup> décembre, 8 décembre.

Dates recrutement jeunes : 07 juin, 4 juillet, 13 juillet, 14 juillet, 31 juillet, 2 août, 4 août, 7 août, 4 septembre.

Dates des ateliers : 06 septembre, 13 septembre, 20 septembre, 27 septembre, 4 octobre, 11 octobre, 31 octobre, 2 novembre, 19 décembre.

Dates rencontres écoles : 12 juin, 26 juin, 5 juillet, 15 septembre, 6 octobre, 9 novembre, 29 novembre.

Dates de rencontre du service de prévention : 14 juillet.

### Partenariat avec le Réseau santé Matilda pour la journée Libr'Ado (Libramont)

En parallèle à ce projet, nous avons été contactés par le Réseau santé Matilda en juillet 2023 afin de créer un partenariat avec les jeunes pairs en prévention et le SDJ Lux. Le projet consistait à proposer une animation de sensibilisation à la santé mentale auprès de jeunes âgés de 12 à 14 ans lors d'une journée co-organisée par le GAL Nov'Ardennes et le CPAS de Libramont. Une paire en prévention s'est montrée intéressée par le projet.

Lors de la conception du projet, nous avons pour objectif de déstigmatiser le soin en santé mentale ; tout le monde a une santé mentale, il importe d'en prendre soin. La paire en prévention s'est chargée de créer les visuels de l'animation<sup>20</sup> : le support d'animation, l'autocollant et le flyer à distribuer aux jeunes.

Dates des réunions : 25 juillet, 17 août, 28 août, 14 septembre, 12 octobre, 24 octobre, 30 octobre, 15 novembre, 13 décembre (évaluation).

Date de l'évènement : 17 novembre.

### Comité de pilotage « âge de transition » - Dispositif Pass-âge

Le SPF Santé a lancé un appel à projets pour mener plusieurs chantiers en Province de Luxembourg relatif à la santé mentale des jeunes. Ces chantiers sont pilotés par le Réseau Matilda. Durant l'été 2022, nous avons participé à un comité de pilotage autour de la thématique « âge de transition ». L'idée était de réfléchir, de manière participative, à la manière dont les moyens allaient être utilisés.

---

<sup>20</sup> Repris en annexe 2, p.71.

Les professionnels autour de la table ont émis le constat qu'une difficulté rencontrée par les jeunes vulnérables se trouve dans le passage du secteur « *jeunes* » vers le secteur « *adultes* ». Lorsque la transition ne se fait pas correctement, il peut arriver que le jeune se perde et se retrouve seul sans aucun suivi.

Afin de pallier cette difficulté, le comité de pilotage a décidé de créer une équipe d'intervenants de transition dont la mission serait de s'assurer que le changement de secteur se fasse correctement et d'assurer le pass-âge.

Concrètement, trois intervenants de transition ont été engagés en 2023 (un par division) et une personne aura la charge de coordonner l'équipe.

L'ASBL SDJ Lux a pris part au projet et est l'employeur de la coordinatrice engagée le 1<sup>er</sup> juin 2023. Cette travailleuse est détachée pour effectuer sa mission de coordination de l'équipe d'intervenants de transition. Le projet pilote a une durée de deux ans.

Le SDJ reste très impliqué dans la mise en œuvre du projet. Il participe aux réunions de suivi du projet (mini-)copil et au comité d'employeurs. Il réfléchit, avec l'équipe, les autres employeurs et le réseau Matilda à l'évolution pédagogique et au développement du projet.

#### Dates de réunion :

- Copil « *âge de transition* » : 11 janvier, 24 mai.
- Comité d'employeurs : 22 février, 24 avril, 19 mai, 17 octobre.
- Mini-copil : 7 juin, 20 juin, 12 juillet, 9 août, 7 septembre, 12 septembre, 24 octobre, 15 novembre.

## Les jeunes en errance

Les contacts que nous avons eus récemment avec des acteurs du secteur adulte (maisons d'accueil, relais social, ...) mettent en avant leur inquiétude face à l'accroissement du nombre de jeunes majeurs (18-22 ans) en grand précarité ; beaucoup de ces jeunes ont eu un passage dans l'aide à la jeunesse. Certains de ces acteurs se questionnent : qu'ont pu vivre ces jeunes pour en arriver là aussitôt majeur ?

Le nombre de jeunes en errance a gagné en importance ces dernières années et il continue encore de grandir à l'heure actuelle. Malgré notre volonté d'être toujours présents sur le terrain et d'agir pour inciter les jeunes à faire valoir leurs droits, nous déplorons le fait que ces jeunes ne fassent pas valoir ceux-ci et se retrouvent en situation d'errance. Pourquoi ? Chaque parcours est différent et chaque jeune mérite d'être entendu dans son histoire particulière. Nous souhaitons par conséquent, grâce à ce projet, aller à leur rencontre là où ils se trouvent pour mieux comprendre leurs besoins.

Ce projet bénéficie d'un subside obtenu à la suite d'un appel à projet de Madame la Ministre Glatigny en soutien aux politiques fonctionnelles de la FWB. Il nous a permis d'engager une chargée de projet pour le mener à bien. Celui-ci a une durée de 2 ans et prendra fin en juin 2025.

### *Actions menées en 2023*

Le projet met l'accent sur la **participation active des jeunes**. C'est au départ de leur récit que notre projet prendra sens et que l'action sera construite.

Pour ce faire, nous avons choisi d'interviewer une dizaine de jeunes âgés de 16 à 22 ans issus de la Province de Luxembourg. Les jeunes interviewés répondent à **deux types de profils** : les **jeunes en errance, ayant connu un passage en rue** et les **jeunes en autonomie**.

La recherche de jeunes a été un élément clé pour le commencement du projet car les jeunes en errance sont difficiles à capter, ils vivent dans l'ici et le maintenant. Il nous paraissait dès lors important d'élargir notre communication. Pour ce faire, nous avons réalisé un flyer<sup>21</sup>, partagé via nos réseaux sociaux et notre réseau professionnel, mais également directement distribués aux jeunes en rue ou dans les commerces voisins susceptibles de voir passer les jeunes en errance. En parallèle, nous sommes allées à la rencontre des partenaires du secteur adulte (maisons d'accueil, services sociaux de première ligne, services bas seuil, ...), qui ont été une porte ouverte vers les jeunes. Ces premiers contacts nous permettent de développer une dynamique de réseau autour de ces jeunes et de renforcer notre partenariat intersectoriel.

De nombreux jeunes en situation d'errance vivent en situation de sans-abrisme « *cachés* ». Habitant chez des amis, ce type de logement « *nomade* » ne constitue pas une solution durable et met sous pression un réseau déjà fragile.

Grâce à toutes ces démarches, nous avons pu recueillir le récit de 15 jeunes. Ceux-ci ont fait l'objet d'une analyse qualitative nous permettant de réfléchir à la création concrète d'un outil accessible et adapté aux besoins des jeunes rencontrés poursuivant l'objectif de prévenir l'errance. Même si les interviews réalisées avec les jeunes constituent notre base de travail, nous ne souhaitons pas en rester là avec leur implication dans le projet et désirons co-construire l'outil avec eux.

Un des premiers constats qui ressort des récits est l'absence d'une prise en charge adaptée à leur âge et leur situation. Ils renvoient un vécu d'un accompagnement inadapté à leur jeune âge lorsqu'ils poussent la porte des services adultes.

*« A certains moments, il y a certains mots et certaines phrases, on est un peu perdu, ça va un peu vite. il y a des termes ou par exemple, le RIS, on dit le RIS ou le mot*

---

<sup>21</sup> Repris en annexe 3, p.72.



*complet et moi je crois que c'est deux choses différentes. Ils vont très vite. Le temps d'analyser, nous c'est nouveau ces choses-là. On n'a pas l'habitude.*” Lalie, 20 ans

*“ Si je n'avais pas été accompagné par une travailleuse sociale du SDJ, je n'aurais pas compris la moitié des phrases parce qu'il y a des lois et tout ça au CPAS ou c'est compliqué. On a toujours peur de reposer 3x la même question. C'est leur métier et ils nous expliquent cela comme si on travaillait avec eux.”* Lucile, 19 ans.

Pour les jeunes interviewés, le secteur adulte devrait s'adapter voire s'outiller afin d'accompagner au mieux les jeunes adultes. Notamment, en adaptant leur langage et les termes spécifiques, en prenant le temps d'expliquer, réexpliquer aux jeunes qui se trouvent en face d'eux le cadre dans lequel ils se trouvent.

Le second constat est qu'ils manquent d'informations adaptées sur la législation, les services existants (où trouver à manger ? à se vêtir ? ...)

Nous avons, enfin, participé activement au dénombrement du nombre de sans-abris le 19 octobre.

*Accompagnement avec la “Fabrique à projets de la Province de Luxembourg : ”*

Le projet a bénéficié d'un accompagnement méthodologique par la Fabrique à projets de la Province de Luxembourg. Celle-ci nous a aidé notamment à circonscrire notre objectif et le public-cible.

### *Les perspectives*

En 2024, bien que le projet puisse encore évoluer, nous envisageons de continuer les interviews et de rencontrer également des jeunes accompagnés par l'aide à la jeunesse, en cours de mise en autonomie et l'un ou l'autre jeune pour lesquelles la mise en autonomie s'est bien passée afin d'en retirer des bonnes pratiques.

Ensuite, nous envisageons la création d'une boîte à outils en co-construction avec les jeunes à destination des jeunes en priorité, mais celle-ci sera utilisable également par les professionnels. Nous nous questionnons également sur la prévention par les pairs en la matière. Bref, nous en sommes au recueil de la parole des jeunes... Des premières interviews menées, on peut l'affirmer, ils en ont des choses à nous dire. Toutefois, cela prend du temps. Au vu de la spécificité de notre public-cible, créer une relation de confiance est un élément clé. Notre premier travail est de connaître ces jeunes, trouver comment les capter, les accrocher afin de pouvoir travailler ensemble sur la co-construction d'un outil répondant à leurs besoins.

Dates de réunions : 30 juin, 3 juillet, 23 juillet, 4 août, 8 août, 12 septembre, 23 octobre, 19 septembre, 9 novembre, 15 novembre.

Dates des interviews : 8 septembre, 3 octobre, 16 octobre, 26 octobre, 15 novembre, 13 novembre.

## Groupe inter-SDJ relatif au droit scolaire

Ce groupe rassemble depuis près de deux décennies des travailleurs des différents SDJ (Namur, Liège, Mons-Charleroi, Bruxelles et Province de Luxembourg) dans le but de travailler sur les questions inhérentes au droit scolaire.

En 2023, le groupe s'est principalement consacré à l'organisation d'une journée d'étude sur les **aménagements raisonnables** prévue en automne 2024. En effet, nous le disions déjà dans le rapport d'activité 2022, cette thématique est de plus en plus fréquente dans nos services. Nous sommes consultés ou accompagnons des jeunes pour lesquels des écoles refusent la mise en place de ces aménagements, des élèves qui ne sont pas informés ou tardivement de leurs droits, qui ont dû passer leurs examens sans aucun aménagement et qui se retrouvent en échec... Le groupe a donc, en 2023, œuvré à la coordination de l'événement (budget, lieu, prix, intervenants, public-cible, contenu de la journée, invitation...).

En parallèle, le groupe a rédigé une fiche d'information sur les **aménagements raisonnables** et une vidéo sur la **fréquentation scolaire**. Toutes deux sont à destination des jeunes et ont été publiées sur le site des SDJ.

Enfin, en raison de l'organisation de la journée d'étude, le recueil et l'analyse des statistiques sur les situations d'**exclusions définitives**, qui nous ont occupés ces dernières années, ont été mises en pause. Cette thématique sera retravaillée par le groupe ultérieurement.

Dates des réunions : 10/01, 23/02, 16/03, 25/04, 6/06, 19/09, 14/11.

## Groupe sur la mise en autonomie des jeunes

Par suite d'une rencontre avec la MADOLux et l'AMO Média-Jeunes, nous avons estimé qu'il serait intéressant de rassembler tous les acteurs concernés par la mise en autonomie des jeunes au niveau provincial. Cela permettrait de mener différentes actions concrètes à l'échelle de l'arrondissement judiciaire et ce, à différents niveaux (jeunes, professionnels, politiques, ...).

Ce groupe de travail se voudrait complémentaire aux autres groupes traitant de l'autonomie. En effet, il poursuivra l'objectif de répondre de manière pratico-pratique et pérenne aux demandes émanant du terrain. Ces échanges entre professionnels auraient pour effet d'avoir un impact direct sur les situations individuelles des jeunes.

Enfin, nous envisageons d'encourager la mise en place, à échelle plus locale, de groupes de jeunes autour de la mise en autonomie et des difficultés qui en découlent (notamment l'isolement), comme cela s'est déjà fait par le passé. Les jeunes seront directement impliqués et pourront par ce biais faire remonter des questionnements qui seront réfléchis et travaillés.

Dates de réunion : 9 juin, 11 juillet, 29 août, 19 décembre.

## Projet « Vivre mère, vivre père et manquer »

Coordonné par l'ASBL « Santé en Développement », ce projet anciennement appelé « Appui à la parentalité, en lien avec la précarité, au croisement des savoirs » a reçu un soutien financier des trois conseils de prévention de la Province de Luxembourg dans le cadre du plan d'actions 2018-2020. Plusieurs AMO de la Province collaborent au projet : Chlorophylle, Inter-Actions, Mic-Ados et Point Jeunes Luxembourg. Les partenaires ont bénéficié du soutien méthodologique de RTA.

La première phase du projet a consisté à recueillir la parole tant des professionnels des AMO sur leurs pratiques et difficultés que des parents sur la manière dont chacun se situe dans sa situation de précarité propre et/ou dans sa relation à l'autre.

De ces rencontres ont émergés la réalisation participatives de douze capsules vidéo. Ces vidéos ont été présentées aux parents afin de recueillir leur ressenti mais surtout leur accord pour exploiter leur parole.

Débute avec cette année 2023, la seconde phase du projet qui consiste en la diffusion des capsules auprès des (futurs) professionnels dans l'objectif de (faire) réfléchir de manière collective sur le vécu des parents en situation. Nous avons d'abord finalisé le dossier pédagogique et réfléchi à la manière d'aborder les choses. Enfin, nous avons été à la rencontre d'étudiants dans les écoles sociales.

Dates des réunions : 23 février, 24 mars, 15 septembre.

Date d'animation : 7 mars (Henallux Namur).

## Interpell'AMOs – Sous-groupe Scolarité

Interpel'AMOs est un collectif ouvert de services AMO fondé autour de notre mission commune d'interpellation<sup>22</sup>. A la suite d'une rencontre commune, en 2019, il a été décidé de créer trois groupes autour des thématiques de la mobilité, du partenariat et de la scolarité. L'objectif poursuivi par chaque groupe étant de proposer des interpellations concrètes. Un groupe porteur chapeaute les différents groupes de travail.

Le SDJ a intégré le sous-groupe scolarité puisqu'il s'agit d'une thématique récurrente dans nos actions de prévention éducative. Celui-ci a été divisé en trois sous-groupes distincts : le sens de l'école, le questionnement institutionnel par rapport à l'école (méta) et l'organisation interne de l'école. Le SDJ fait partie de ce 3<sup>ème</sup> sous-groupe au sein duquel un travail de réflexion a eu lieu concernant le choix d'une thématique. Le groupe travaille depuis plusieurs années sur la question de l'encadrement des temps libres dans l'enseignement et plus particulièrement dans

---

<sup>22</sup> Art.11, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services d'actions en milieu ouvert.

l'enseignement fondamental. Le SDJ s'est chargé, dans un premier temps, de la rédaction d'un écrit reprenant le cadre légal en la matière. Le groupe a ensuite organisé une journée d'interpellation en 2022 au cours de laquelle fût notamment diffusé un outil audiovisuel créé pour cette occasion.

En 2023, le groupe a poursuivi le travail faute de modifications législatives. Pour ce faire, nous avons souhaité interroger des acteurs du secteur ATL, et plus particulièrement les coordinateurs afin de récolter leur parole et d'étayer notre réflexion. Le collectif a rencontré Madame la Ministre Linard, en partenariat avec le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, dans l'objectif de lui faire part des constats de terrain recueillis et de faire part de nos recommandations. Le travail se poursuivra en 2024.

Dates de réunions : 19 janvier, 15 février.

### Groupe de travail sur l'avocat du mineur

Depuis plusieurs années, le SDJ fait partie d'un groupe de travail coordonné méthodologiquement par RTA dont l'objectif est de travailler les relations entre les avocats et le secteur de l'aide à la jeunesse.

En 2023, le groupe a travaillé sur deux axes dans la continuité des années précédentes :

1. La reconduction de la formation commune entre l'aide à la jeunesse et le monde judiciaire sur le thème : Comment distinguer les situations de conflits parentaux des situations de violences conjugales pour éviter de renforcer la domination ? Pour 2024, nous souhaitons poursuivre la dynamique de formation commune et souhaitons organiser un cycle de plusieurs jours de formation sur cette même thématique.
2. Le lancement d'une expérimentation visant à automatiser davantage la désignation d'un avocat pour un jeune avant 12 ans et après 14 ans lorsqu'un dossier est ouvert au SAJ.

En parallèle, le RWLP finalise la rédaction d'une brochure présentant le rôle d'un avocat, à destination des enfants et des jeunes. Celle-ci sera imprimée et diffusée en 2024.

Le SDJ a réalisé un répertoire des locaux disponibles. Afin de se rendre plus accessibles pour leurs jeunes clients, les avocats souhaitaient avoir connaissance des locaux qui pourraient être mis à leur disposition aux quatre coins de la Province. Lorsque la demande a été formulée en concertation AJ/Lux pour obtenir les informations, de nombreux services ont manifesté leur intérêt pour la démarche de bénéficier également de ces informations. Le répertoire sera finalisé et diffusé aux services AJ de la Province de Luxembourg et au barreau en 2024.

Dates de réunion : 8 février, 14 avril.

Date de réunions du groupe de travail « expérimentation » : 13 avril, 12 juin.

Date des interviews : 24 juillet, 27 juillet, 3 août, 4 août, 8 septembre, 18 septembre, 5 octobre.

Date de la formation commune : 16 octobre.

## Projet Interreg / CAPACITI

CAPACITI est un projet visant à favoriser la participation active des enfants et l'inclusion des enfants dans la défense et l'exercice de leurs droits dans la Grande Région<sup>23</sup>. Des défis territoriaux entravent l'accès et l'exercice de ces droits, tels que le manque de connaissance, les inégalités socio-économiques, les barrières culturelles et linguistiques, la coordination insuffisante entre les différentes institutions et secteurs, etc.

Pour (re)donner la parole aux enfants, une sensibilisation ainsi que des formations à leur égard sont nécessaires tout en renforçant la formation des (futurs) professionnels. Reposant sur les acquis du projet Eur&Qua, qui a abouti à la création d'une plateforme collaborative transfrontalière de la protection de l'enfance, le partenariat interdisciplinaire transfrontalier solide proposé s'avère fondamental pour y parvenir. En mutualisant nos connaissances, nos compétences et nos expériences, CAPACITI utilisera une approche bottom-up. La participation des enfants et des professionnels en contact avec eux est visée pour 1) recueillir leurs paroles, leurs besoins et 2) construire les modalités de sensibilisation et de formation. La ludo-pédagogie sera utilisée pour atteindre les différents types de mineurs (ex : histoires interactives, serious game). Des formations interdisciplinaires transfrontalières seront développées à l'attention des (futurs) professionnels. Les outils numériques seront utilisés avec la création de webinaires et de vidéos courtes pour sensibiliser l'ensemble de la population de la grande région.

A son terme, le projet CAPACITI ambitionne de créer un centre transfrontalier de compétences regroupant des partenaires de la Grande Région. Les résultats et informations générés pendant et après le projet seront utilisés au sein de ce centre transfrontalier et interdisciplinaire. Interface nécessaire, ce centre irradiera la grande région par ses outils afin de diffuser les bonnes pratiques dégagées.

En 2023, nous avons reçu un premier « feu vert ». Celui-ci nous était nécessaire pour poursuivre la construction du projet et le préciser en vue d'obtenir l'accord final d'octroi des subsides qui est arrivé fin 2023. Le projet débutera par conséquent en 2024 pour une durée de 4 ans. Il permettra l'engagement d'une personne à temps plein qui se dédiera entièrement au projet.

Dates de réunion : 17 janvier, 12 juin, 22 juin, 30 juin, 8 août.

---

<sup>23</sup> Par Grande Région, il faut entendre, en Belgique, les Provinces de Luxembourg et de Liège, le Grand-Duché de Luxembourg, les départements limitrophes de France et les cantons allemands voisins.

## Projet Tiers-Actif

Comme mentionné dans la partie présentant les actions de prévention éducative, nous constatons une complexification des situations rencontrées. Des jeunes se retrouvent à la croisée de plusieurs secteurs (aide à la jeunesse et/ou handicap et/ou santé mentale), de sorte qu'ils se retrouvent exclus de chacun. Aucun secteur estime qu'ils font partie de leur public-cible puisqu'ils ont des besoins complexes et chacun renvoie le jeune et sa famille vers un autre secteur qu'il estime plus pertinent. Des jeunes, des familles se retrouvent dès lors sans aucune aide alors qu'ils sont demandeurs et collaborant. Ce phénomène étant constaté très largement par les travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse, le cabinet de Madame la Ministre Glatigny a lancé un appel à projet « *Tiers-Actif* ». Un collectif de travailleurs s'est constitué, dont le SDJ, pour réfléchir au contenu du projet qui serait rentré pour la province de Luxembourg.

Nous avons fait le constat que les acteurs de terrain disposent d'une grande expertise du travail en réseau mais qu'il nous manque un maillon ayant pour mission de réunir les compétences et d'orchestrer les interventions des différents professionnels afin d'assurer la cohérence du dispositif autour du jeune. Ce qui est précisément l'expertise de l'Entre-Temps. Nous avons donc introduit un projet visant à demander un soutien pour que l'Entre-Temps puisse intervenir en Province de Luxembourg.

Face aux difficultés rencontrées sur le terrain par les partenaires, le groupe de travail rassemblant plusieurs services et secteurs (Aide à la Jeunesse, AVIQ et Santé Mentale) a souhaité, en parallèle, interpeller les trois ministres compétents, à savoir le Ministre de l'Action sociale, le Ministre en charge de l'aide à la jeunesse et le Ministre des affaires sociales et de la santé publique afin qu'ils soutiennent le projet introduit « *Tiers Actif* ».

Les perspectives pour 2024 dépendront de la réponse au projet introduit.

Date : 15 juin.

## Groupe de travail « inquiétude »

Initié au départ de la plateforme AJ/enseignement et dans la continuité du travail entamé par la concertation scolaire d'Arlon, un groupe de travail s'est mis en place pour créer un outil reprenant la marche à suivre lorsqu'un membre du personnel (enseignement) a des inquiétudes quant à la situation d'un élève : qui appeler ? comment ? que faire ? dans quel ordre ?

En 2023, nous nous sommes attelés à la réalisation concrète du site internet interactif. Nous avons également réfléchi à sa diffusion en créant notamment des affiches<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Reprise en annexe 4, p.73.

Le SDJ a participé activement au contenu rédigé afin d'y intégrer la législation scolaire et d'avoir un point d'attention sur les questions déontologiques inhérentes.

.....  
Dates de réunion : 10 janvier, 17 février, 30 mars, 2 mai, 3 juillet, 4 septembre.

## Projet autonomie des jeunes et logement initié par les Conseils de Prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne

Dans le cadre des projets de prévention générale 2022-2024, les conseils de prévention d'Arlon, de Neufchâteau et de Marche-en-Famenne ont débuté un travail autour de l'autonomie des jeunes et du logement.

Chaque division a mis en place un comité de projet (ComPro) poursuivant des objectifs propres eu égard aux initiatives déjà existantes sur le territoire. Le SDJ est membre actif des 3 comités.

### *COMPRO de la division d'Arlon*

Les travaux ont débuté par une réflexion sur les objectifs et les partenaires pressentis. Le SDJ a eu l'occasion de se présenter et de cadrer en droit la question de la signature du contrat de bail par un mineur d'âge. Ensuite, deux groupes de travail ont été constitués :

**Groupe de travail (GT) « convention/partenariat »** : Plusieurs partenaires se disent prêts à prioriser l'accès à un logement qu'ils gèrent aux jeunes ciblés par le projet. Le GT avait dès lors pour objectif de réfléchir au rôle de chaque partenaire et à la création d'une convention de partenariat.

.....  
Date : 6 février.

**Groupe « outils autonomie »** : ce groupe de travail a pour objectif de mutualiser les différents outils que les services utilisent pour accompagner au mieux les jeunes dans leur projet d'autonomie.

.....  
Dates : 13 février.

Le service de prévention a souhaité rencontrer le SDJ dans l'objectif de recueillir nos besoins pour la suite du projet : 14 juillet.

### *Compro de la division de Neufchâteau :*

Le groupe a commencé par échanger autour de l'autonomie des jeunes et des difficultés rencontrées par les partenaires. Chacun a pu ensuite énoncer ses attentes et souhaits pour la mise en place d'un projet commun. Il en est ressorti les difficultés inhérentes au projet individualisé d'intégration sociale conclus par les CPAS avec les jeunes (standardisation, absence de négociation, difficulté à mettre en place...). Il a donc été décidé de poursuivre la réflexion sur cette thématique.

.....  
Dates de réunion : 9 février, 6 avril.

Le service de prévention a souhaité rencontrer le SDJ dans l'objectif de recueillir nos besoins pour la suite du projet : 28 juillet.

*Compro de la division de Marche-en-Famenne :*

Comme pour les deux autres COMPRO, les réunions ont débuté par un échange autour de l'autonomie des jeunes, une présentation des services partenaires (dont le SDJ). Nous avons pris un temps pour informer le groupe sur le cadre légal relatif à la signature d'un contrat de bail par un mineur.

Deux principales questions balisent le travail de la commission, à savoir : de quelle manière les travailleurs sociaux peuvent-ils accompagner les jeunes en transition vers l'âge adulte afin qu'ils puissent (mieux) maîtriser leur présent, mais aussi leur futur ? Et de quelle manière les acteurs et porteurs du projet peuvent-ils œuvrer ensemble pour que les jeunes puissent accéder et s'approprier un espace de vie sécurisant ?

Chaque question pose, à sa façon, des problèmes tout à fait spécifiques : l'accès au logement, le maintien du logement une fois qu'on a en obtenu un, l'équipement du logement, la garantie locative, la signature d'un contrat de bail par un mineur, etc. Tous ces problèmes sont d'autant plus importants qu'ils se posent dans un cadre intersectoriel (CPAS, Aide à la jeunesse, santé mentale, logement) et exigent donc un sens de la collaboration répondant aux intérêts (supérieurs) des jeunes.

L'objectif final est d'augmenter les chances du public jeune vulnérable d'accéder et de se maintenir dans un primo-logement en levant certains obstacles qui freinent cette autonomie.

Les obstacles rencontrés par les jeunes sur lesquels le groupe souhaite agir sont :

- Les difficultés à obtenir un rendez-vous débouchant sur la location d'un primo-logement : pour ce faire, il est nécessaire de passer le cap du premier contact, de connaître et comprendre un contrat de bail et de connaître les démarches facilitant l'entrée dans un logement.
- Le maintien du jeune dans son primo-logement en soignant les relations avec le propriétaire. Cela passe notamment par une meilleure connaissance et compréhension des règles de vivre ensemble, le respect du contrat de bail et l'accessibilité à l'aide adéquate.

Pour ce faire, le groupe de travail a réalisé en collaboration avec l'ASBL RTA, une série de vidéos. Celles-ci ont pour objectif de montrer tant aux propriétaires qu'aux jeunes une autre vision de la location d'un logement à un jeune et ce, afin de casser les préjugés et pousser les protagonistes à pousser les barrières qui peuvent en découler.

En 2024, il sera question de la diffusion de ces vidéos.

Dates de réunion : 19 janvier, 16 février, 4 avril, 8 septembre, 21 septembre.



## Actions collectives auprès des jeunes dans les établissements scolaires

- Animation « **les experts de l'info** » sur l'autorité parentale et la protection juridique des personnes vulnérables à l'Institut Sainte-Marie de Bouillon : 10 mars.
- Animation « **les experts de l'info** » sur les questions fréquemment posées par les jeunes à l'Institut Cardijn-Lorraine à Athus : 28 mars.
- Animations à l'INDSé de Bastogne (réponses aux questions posées par des 3<sup>ème</sup> TT et G): 16 octobre, 19 octobre, 10 novembre, 24 novembre (animations réalisées en 3<sup>ème</sup> général et technique).
- Animation « **les experts de l'info** » sur les questions fréquemment posées par les jeunes à l'Athénée royal de Virton : 24 avril.
- **Projet visibilité** : coordonné par l'AMO Mic-Ados, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une animation au sein des écoles.  
Participation : 7mars, 28 mars, 30 mars, 20 octobre, 7 novembre.
- **Projet Clic Tok (Saint-Hubert)** : coordonné par l'AMO Chlorophylle, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une matinée d'animations au sein de l'école secondaire libre de Saint-Hubert : 18 octobre (animation à l'école).
- **Projet Clic Tok (Libramont)** : coordonné par le groupe d'action locale, Nov'Ardennes et le Plan de Cohésion Sociale de la commune de Libramont, ce projet vise à améliorer la visibilité des services par le biais d'une matinée d'animations à destination des élèves scolarisés dans les écoles secondaires de Libramont (Institut Saint-Joseph, Institut Centre-Ardennes et IFAPME). En 2023, il a été décidé de faire une journée sur la question du harcèlement. La journée est divisée en deux temps: une pièce de théâtre sur le harcèlement et des stands de services pouvant intervenir à Libramont en lien avec la thématique : 17 novembre.
- **Projet clic tok (Carlsbourg)**: Présentation des services pouvant intervenir pour les jeunes. Co-animation avec Chlorophylle pour présenter les A.M.O. : 6 juillet (réunion), 5 septembre.

## Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

- **Salon sur l'autonomie** des jeunes à Bastogne (tenue d'un stand) : 26 avril
- Animation au sein du **Centre Croix-Rouge de Stockem** (section des MENA) sur le Batcha Bazi en collaboration avec la Maison Arc-en-Ciel : 27 avril (réunion), 4 mai.
- Animations trimestrielles au sein des trois sections de l'**IPPJ de Saint-Hubert** (présentation des AMO) : 13 janvier (rencontre avec Samuel Dalaidenne, directeur), 4 mai, 18 juillet et

7 septembre (réunions), 27 mars, 28 mars, 30 mai, 1<sup>er</sup> juin, 25 juillet, 31 août, 1<sup>er</sup> septembre, 13 novembre, 11 décembre.

- Journée festive de **fin des examens** organisée par le Plan de Cohésion Sociale d'Aubange à Athus : 29 juin.
- Collaboration avec l'**internat de l'Athénée royal de La-Roche-en-Ardenne** pour un cycle d'animations autour des droits de l'enfant : 11 septembre (réunion avec Madame Lambert, directrice), 18 octobre (animation sur les droits de l'enfant), 22 novembre (animation sur le droit de s'exprimer son avis).

## Autres activités de l'équipe en 2023

### Participation à des associations, rencontres de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse

- **PLAMO** : 23 mars, 15 septembre, 15 décembre.
- **Inter-SDJ** : 31 janvier, 9 mars, 30 juin (intervision avec le SDJ Liège).
- **Réunions entre directions des SDJ** : 13 janvier, 20 mars, 7 avril, 22 septembre, 25 octobre, 21 décembre.
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division de Neufchâteau : 18 avril : 18/04
- Journée inter-services de l'aide à la jeunesse de la division d'Arlon: 20 avril : 20 avril.
- Inauguration de la Tiny House du SRG Pré en Bulles : 8 septembre.
- **Assises de la prévention** : 17 janvier (réunion de chantier), 6 octobre (matinée de retour des Assises de la prévention).
- Intervision de directions avec RTA : 18 janvier.
- Assemblée générale de la FIPE : 9 juin.
- Groupe **inter-AMO logement** : 7 novembre.

### Participation à des concertations, conseils, ...

- Plateforme inter-sectorielle AJ/enseignement : 23 mars, 9 novembre.
- Concertation scolaire d'Arlon : 6 février, 5 juin.
- Commission mixte locale de Marche-en-Famenne : 25 janvier, 31 mai, 16 octobre.
- Commission mixte locale de Vielsalm : 26 septembre, 19 octobre.
- Inter-conseils de concertation inter-sectorielle/ concertation AJLux : 17 mars, 20 octobre.

Groupe de travail sur la formation des travailleurs sociaux : 23 mai, 3 juillet.

- Conseil de concertation intra-sectorielle de Marche-en-Famenne : 16 octobre.
- Conseil de concertation intra-sectorielle de Neufchâteau : 7 mars, 18 décembre.
- Conseil de concertation intra-sectorielle d'Arlon : 14 février, 16 mai, 26 septembre, 28 novembre.

*Réunions du bureau* : 27 janvier, 14 avril, 5 septembre, 14 novembre.

- Conseil de prévention de Marche : 13 février, 17 avril, 9 octobre.
- Conseil de prévention de Neufchâteau : 19 janvier, 23 mars, 25 mai, 14 septembre, 12 octobre, 16 novembre.
- Conseil de prévention d'Arlon : 27 mars, 24 avril, 22 mai, 26 juin, 18 décembre.

Groupe de travail commun aux trois conseils de prévention sur l'interpellation : 7 novembre.

- Comité de réseau Mathilda : 4 mai, 13 juin, 11 septembre, 10 octobre, 13 novembre, 4 décembre.

Assemblée des partenaires du réseau : 13 mars.

Comité des Finances du Réseau Matilda : 6 novembre.

- Commission consensus de Neufchâteau : 3 avril, 2 octobre.
- Commission commune santé mentale : 22 septembre.
- Concertation AJ/CPAS de la division de Marche-en-Famenne : 9 octobre.
- ASAJA : 20 janvier, 3 février, 10 mars, 19 avril.

### Rencontres ponctuelles avec des services extérieurs

- Dispositif MDI : 17 octobre
- SASPSE Initiatives (dans le cadre d'une immersion) : 13 juin.
- Pavillon 3 de l'hôpital psychiatrique de Bertrix (dans le cadre d'une immersion) : 9 juin.
- OKAJU et UNICEF Luxembourg : 16 février.

### Interventions, colloques, séances d'informations, formations données, interpellations

- Formation sur le secret professionnel donnée à l'équipe SAPSE "Le Coup de Pouce" : 30 mars.

- Formation au départ de questionnements sur l'aide à la jeunesse, les avocat, la justice, la déontologie et le secret professionnel donnée aux équipes de Li Mohon et l'Entre-Là : 3 octobre.
- Formation sur l'autonomie des jeunes donnée à l'équipe socio-éducative du SRG « La Ruche » : 15 février.
- Formation sur le droit pénal sexuel données aux animateurs EVRAS dans les écoles : 12 juillet (rencontre préparatoire), 13 septembre (formation), 22 décembre (réunion d'évaluation).
- Intervention sur l'autorité parentale avec Maître Anne-Catherine Lepage, avocate, dans le cadre d'une commission mixte locale de Neufchâteau : 28 septembre (réunion), 25 octobre (préparation avec Me Lepage), 23 novembre.

### Formations suivies

- Formation « *Ennéagramme (module 2)* » par Halin Prémont Ennéagram Institute : 2 février, 3 février.
- Formation « *La pair-aidance en santé mentale* » par l'Université de Namur : 7 février, 7 mars, 18 avril.
- Formation action autour de la construction d'un espace participatif pour les jeunes par le Réseau Mathilda : 10 février.
- Formation « Séparation des parents : comment limiter l'impact sur les enfants ? » par Droits Quotidien : 16 mars.
- Formation « *Secourisme* » par la Croix-Rouge » : 31 mars, 6 avril, 7 avril, 13 avril, 14 avril, 21 avril, 27 avril, 28 avril, 29 avril (passage et obtention du BEPS).
- Formation « *Droit scolaire* » par Jeunesse et droit : 6 juin, 13 juin.
- Formation « *Ennéagramme (module 1)* » par Halin Prémont Ennéagram Institute: 5 juillet, 6 juillet.
- Formation « Aide et protection de l'aide à la jeunesse » par Jeunesse et droit: 7 septembre.
- Formation « Le mineur et la police » par Jeunesse et droit : 26 septembre, 5 octobre.
- Formation « Mineur étranger non accompagné » par Jeunesse et droit: 7 novembre, 16 novembre.
- Formation obligatoire de base pour le personnel administratif dispensée par Atouts Asbl : 24 novembre, 30 novembre, 15 décembre.
- Formation « Et toi, t'en penses quoi ? » par la mutualité chrétienne : 5 décembre.

### Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies

- Colloque « *Vivre en famille, quand la souffrance s'invite* » organisé par le SAPSE Le Coup de Pouce à Rouvroy : 8 juin.
- Table ronde Assuétudes sur le thème de la pair-aidance organisé par la Coordination Luxembourg Assuétudes (CLA) et la Plate-forme de Concertation en Santé Mentale de la Province de Luxembourg à Bertrix: 3 avril.
- Journée de réflexion autour de la précarité des enfants – découverte d'outils de recueil de la parole des jeunes organisée par le centre culturel de Rochefort : 5 septembre.
- Colloque « *Jeunes vulnérables: les oubliés du logement* » organisé par Solidarité logement : 14 décembre 2023.

### Accompagnement de stagiaires, jury de mémoire, réponses à des demandes diverses d'élèves

- Rencontre d'élèves en TQ agent d'éducation à l'ISMA pour le tournage d'une capsule sur le harcèlement/ présentation du jeu l'as de l'A.S. : 16 janvier.
- Participation au jury de qualification SIPS 6TQ éducateur ISM Bouillon : 26 mai.
- Participation au jury TFE à Henallux/HERS Arlon : 12 janvier (séance d'information), 20 juin, 5 septembre.
- Présentation du secteur de l'aide à la jeunesse à l'opération info-profession organisée par plusieurs Rotary Clubs : 25 mai.
- Accueil d'un stagiaire via le dispositif immersion organisé par le réseau Matilda : 4 juillet.

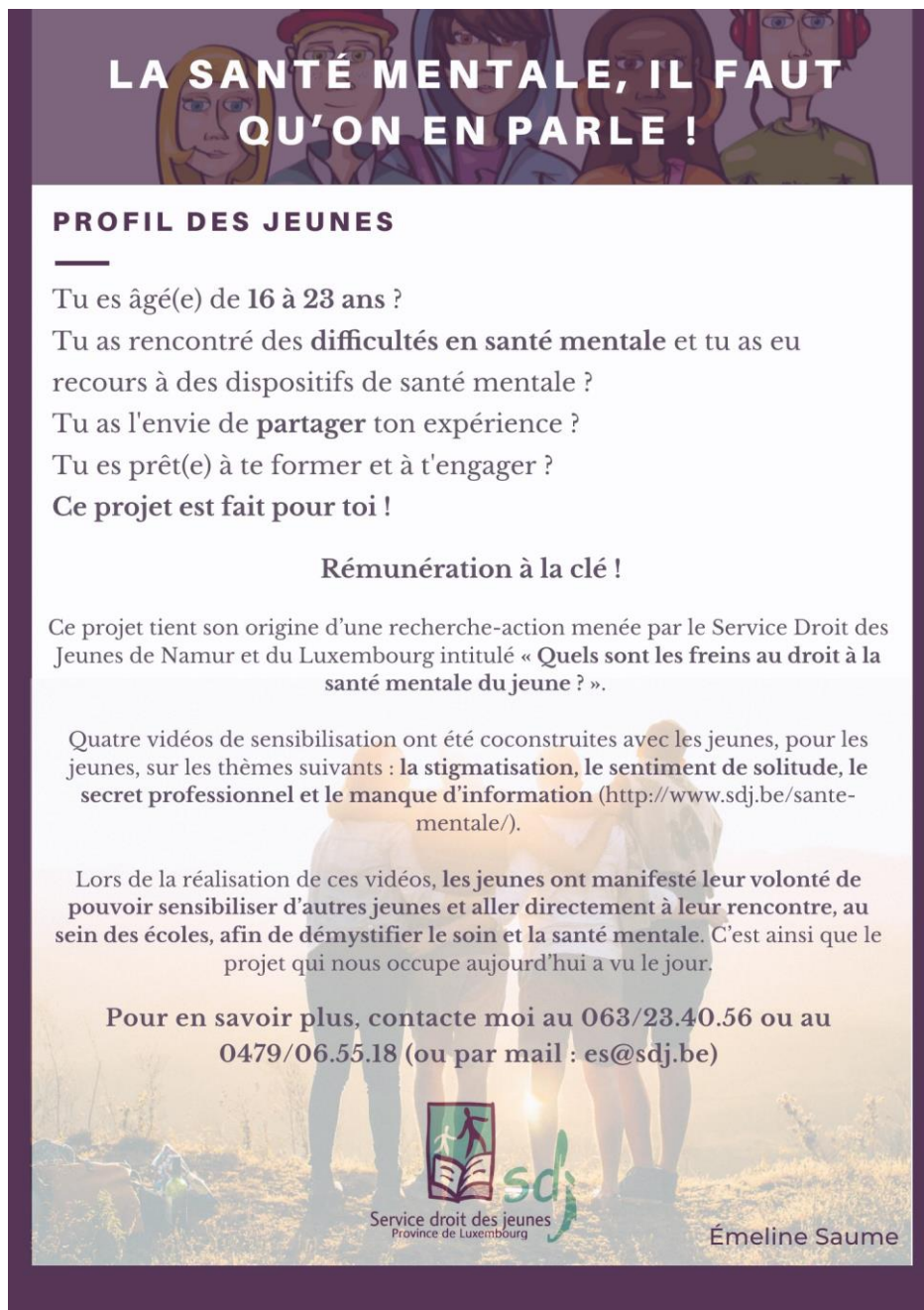
De manière générale, nous répondons positivement aux demandes formulées par des élèves afin de les aider dans la réalisation de travaux scolaires. C'est ainsi que nous avons, par exemple, répondu également aux questions d'une étudiante sur les réseaux sociaux et les jeunes ou encore rencontré une étudiante en technique de qualification sciences sociales pour l'aider à baliser en droit le phénomène de harcèlement scolaire et son traitement par la justice en vue de la réalisation de son travail de fin d'étude.

### Réunions extraordinaires du service

- Assemblée générale : 5 juin.
- Conseil éducatif : 21 novembre.
- Supervisions institutionnelles : 12 janvier, 14 février, 14 mars, 27 juin, 28 septembre et 26 octobre.

## Annexes

Annexe 1 : La santé mentale, il faut qu'on en parle ! – flyer de recrutement des jeunes



# LA SANTÉ MENTALE, IL FAUT QU'ON EN PARLE !

## PROFIL DES JEUNES

Tu es âgé(e) de **16 à 23 ans** ?  
Tu as rencontré des **difficultés en santé mentale** et tu as eu recours à des dispositifs de santé mentale ?  
Tu as l'envie de **partager** ton expérience ?  
Tu es prêt(e) à te former et à t'engager ?  
**Ce projet est fait pour toi !**


### Rémunération à la clé !

Ce projet tient son origine d'une recherche-action menée par le Service Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg intitulé « **Quels sont les freins au droit à la santé mentale du jeune ?** ».

Quatre vidéos de sensibilisation ont été coconstruites avec les jeunes, pour les jeunes, sur les thèmes suivants : **la stigmatisation, le sentiment de solitude, le secret professionnel et le manque d'information** (<http://www.sdj.be/sante-mentale/>).

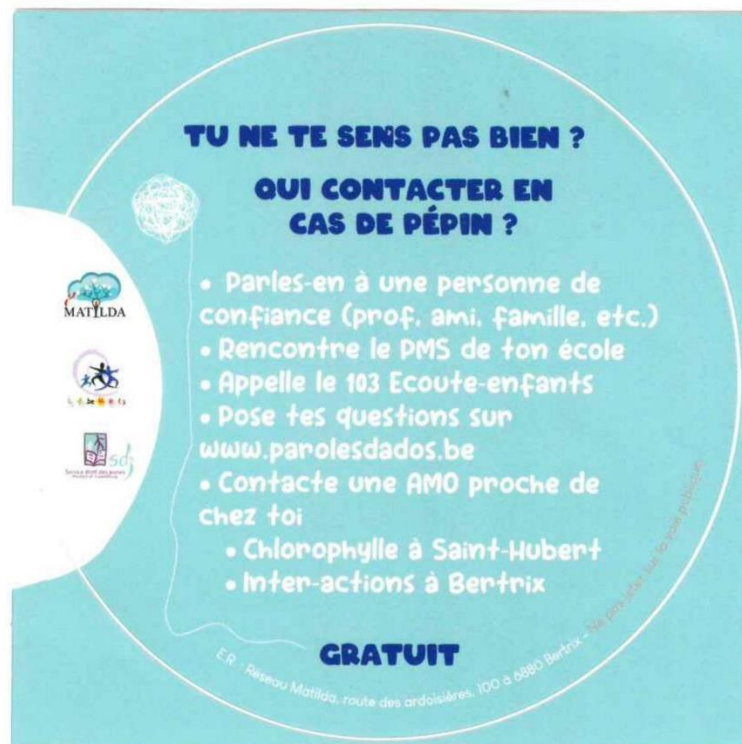
Lors de la réalisation de ces vidéos, les jeunes ont manifesté leur volonté de **pouvoir sensibiliser d'autres jeunes et aller directement à leur rencontre, au sein des écoles, afin de démystifier le soin et la santé mentale.** C'est ainsi que le projet qui nous occupe aujourd'hui a vu le jour.

**Pour en savoir plus, contacte moi au 063/23.40.56 ou au 0479/06.55.18 (ou par mail : [es@sdj.be](mailto:es@sdj.be))**

  
Service droit des jeunes  
Province de Luxembourg

Émeline Saume

Annexe 2 : La santé mentale, il faut qu'on en parle ! – autocollant « et toi ? comment ça va dans ta tête ? »



# Recueil de la parole du jeune en grande vulnérabilité

## Public cible :

Jeunes de **16 à 22 ans** qui se retrouvent dans une **situation de grande vulnérabilité, de grande difficulté.**

## But du projet :

Nous voudrions prévenir le décrochage social lors du passage de la transition vers l'âge adulte.

Nous souhaitons mieux comprendre **la réalité et le vécu** des jeunes en allant à leur rencontre, et **créer avec eux et pour eux un outil de prévention** répondant à leurs besoins.

## Objectif du projet :

Nous souhaitons **relayer la parole des jeunes** et inciter les jeunes à **faire valoir leurs droits.**

## Explication du procédé :

Pour commencer, nous allons faire passer un questionnaire semi-directif aux jeunes individuellement et de manière informelle.

Ensuite, si le jeune est motivé et d'accord de continuer l'aventure avec nous, nous aimerions créer un groupe de travail composé de plusieurs jeunes pour créer un outil de prévention.

## Coordonnées :

Si vous avez la moindre question quant à notre projet, si vous avez des jeunes intéressés par le projet, ou si vous voulez qu'on prenne un temps pour se rencontrer, n'hésitez pas à nous joindre par

→ Mail: [lak@sdj.be](mailto:lak@sdj.be) OU [le@sdj.be](mailto:le@sdj.be)  
→ Téléphone : 063/23.40.56 - 0470/28.80.99



